

30  
1971

# Sommaire

**Liminaire** p. 5

## **L'autorité dans l'Eglise et la pluralisation politique des chrétiens**

**Emmanuel Deschamps** p. 7

## **Mariage et célibat - Sacerdoce et mission**

● Débat et décisions du Conseil  
presbytéral ..... p. 31

● Témoignages et recherches (extraits  
d'un dossier) ..... p. 35

● Vers un ministère pour les prêtres  
mariés ?  
**Jacques Guedel** p. 75

## **Officiel-Prélature**

Carnet de la Mission ..... p. 83

# Liminaire

La revue « Lumière et Vie » publie en décembre 1971 un numéro spécial sur « la situation politique de l'Eglise » ; nous en présentons le sommaire. Elle a demandé à Emmanuel Deschamps de traiter de « l'autorité dans l'Eglise et la pluralisation politique des chrétiens ».

Nous publions également cet article. Il traite en effet un sujet très proche du thème de la dernière session organisée par la Mission de France sur « Luttres de classe et catholicité », les 13 et 14 novembre derniers. Les échanges au cours de ces deux jours ont porté essentiellement sur la foi et la fidélité chrétienne dans la situation de luttres de classes de la société actuelle. Ce n'est que dans le prolongement de cette réflexion que pourront être réellement abordées les questions de la catholicité ou de la responsabilité propre du prêtre. Il faut bien toujours partir de ce que les hommes vivent en fait, de ce que nous vivons avec eux et du discernement de la foi en Jésus-Christ tel que nous avons sans fin à le redécouvrir. Il y a ainsi une sorte de priorité existentielle de la foi vécue par rapport à la participation ecclésiale.

Pourtant la fidélité à Jésus-Christ, la recherche de la signification réelle et possible de la foi pour nos contemporains, créent d'elles-mêmes des relations particulières qui ont une consistance sociale inévitable. Avant d'être un appareil, une structure extérieurs à soi, l'Eglise est faite de ces relations dans lesquelles nous sommes engagés.

Ces relations ou ces réseaux de relations donnent à l'Eglise une réalité collective et politique dans la vie de la société. L'Eglise, c'est-à-dire la collectivité chrétienne dont nous sommes, est, comme elle le sera toujours sans doute, tentée « d'utiliser » cette réalité politique au service de ses intérêts ou de ceux de ses membres. Même de façon désintéressée et pour le bien des autres, l'Eglise à tous ses niveaux peut-elle ne pas exercer un pouvoir, celui qu'elle détient par le simple fait des relations vécues entre ses membres ? On ne peut ni échapper à cette question, ni renoncer à la signification politique de la foi en Jésus-Christ. La foi ne concerne en effet pas moins cette dimension de l'existence humaine, que toutes les autres. La fidélité chrétienne implique un service politique de l'homme qui doit être inlassablement discerné et mis en œuvre dans l'histoire.

La recherche que nous menons n'est pas à nous. Elle est celle de la foi en Jésus-Christ. Ce n'est pas nous seulement qui cherchons la foi. C'est la foi elle-même qui se cherche à travers nous. Cette dialectique est au cœur de notre fidélité chrétienne. Il nous faut donc bien ainsi accepter la foi pour ce qu'elle est sans en faire le support avoué ou non d'idéologies et de pouvoirs. Sur quoi porte cette acceptation de la foi ? Quels sont ici les repères de la fidélité et de la recherche missionnaires ? Telles sont les questions qu'aborde Emmanuel Deschamps dans cet article en réfléchissant au sens et à l'enjeu de la pluralisation politique des chrétiens.

# LUMIERE ET VIE

N° 105

## OPTIONS POLITIQUES DE L'EGLISE

Le but de ce numéro n'est pas de clarifier théoriquement quels sont les rapports « foi et politique », mais bien d'examiner quels sont les rapports réels de l'Eglise au monde politique.

<b>Clément BARBEY</b> .....	Conseil Œcuménique des Eglises et politique
<b>François BIOT</b> .....	Chronique de théologie politique
<b>Emmanuel DESCHAMPS</b> ..	Autorité dans l'Eglise et pluralisation politique des chrétiens
<b>Alain DURAND</b> .....	Ambiguïté du pluralisme et exigences politiques des communautés chrétiennes
<b>Augustin GEORGE</b> .....	Jésus devant le problème politique
<b>Guy GOUREAUX</b> .....	Pour la révolution dans l'Eglise
<b>Jean GUICHARD</b> .....	Options politiques et structures idéologiques de l'Eglise
<b>René MOURIAUX</b> .....	Les comportements politiques des catholiques français.

**Numéros parus en 1971 :** 101. La mort du Christ — 102. Droit et société — 103. Unité et conflits dans l'Eglise — 104. Refus du père et paternité de Dieu — 105. Options politiques de l'Eglise.

**Numéros à paraître en 1972 :** 106. Masculin et féminin — 107. La Résurrection — 108. Culture et tradition — 109. L'avortement — 110. La fidélité.

**Abonnements :** France, 30,— F. — Etranger, 40,— F.

**Numéros :** France, 6,50 F. — Etranger, 8,— F.

**REVUE DE FORMATION ET DE REFLEXION THEOLOGIQUES**  
2, Place Gailleton, 69 - LYON 2° — Tél. (78) 37.49.82 — C.C.P. Lyon 3038-78

# L'autorité dans l'Eglise et la pluralisation politique des chrétiens <sup>(1)</sup>

*Emmanuel Deschamps*

---

La pluralisation politique des chrétiens est aujourd'hui un fait incontestable dans tous les pays du monde.

Ce fait, les évêques, à la suite du concile, en affirment la légitimité en reconnaissant qu'il appartient aux chrétiens eux-mêmes de déterminer leurs choix politiques sous leur responsabilité propre. La tendance actuelle est d'accepter ce fait et de constater que des hommes se veulent et se disent chrétiens dans les options politiques qu'ils ont prises, même si elles sont diverses ou totalement opposées entre elles. L'Eglise se doit ainsi d'accueillir tous ceux qui croient en Jésus-Christ. Elle demande aux uns et aux autres d'expliquer en quoi ils se pensent chrétiens. Elle leur rappelle que dans chacune de leurs actions politiques, ils doivent discerner ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas, au regard de la fidélité chrétienne. Les plus grandes divergences subsistent d'ailleurs dans ce discernement. Elles expliquent pour leur part l'insistance sur la tolérance réciproque dont les chrétiens doivent faire preuve dans leurs relations interecclésiales.

Ainsi, pensent certains, l'Eglise se libère des confusions passées où elle se comportait comme une force politique et où la foi risquait pour le moins de s'identifier à ce qu'on appelle pudiquement des « engagements temporels ».

---

(1) Cet article paraît aussi dans le n° 105 de *Lumière et Vie* : « Options Politiques de l'Eglise ».

La situation cependant n'est pas aussi simple. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les interventions des évêques ou de l'épiscopat comme tel dans la vie politique. Beaucoup de chrétiens demandent à l'autorité de l'Eglise de se prononcer ou de s'engager lorsqu'un événement ou une situation mettent en cause le respect de l'homme. D'autres préféreraient le silence. Beaucoup sont inquiets d'entendre des discordances dans les discours des évêques. Un grand nombre malgré tout savent bien que l'Eglise ne peut pas jouer les Ponce Pilate et vivre comme si elle n'était pas concernée par ce que vivent les hommes.

Que représentent ces interventions pour ceux qui les demandent, pour ceux qui les réalisent et dans la société qui les reçoit ? S'agit-il pour les premiers de chercher une légitimation, une consécration, un appui, un prolongement de leurs options politiques ? S'agit-il pour les seconds de jouer les porte-parole officiels de la communauté chrétienne dans la vie politique ? Enfin quelle est effectivement la portée effective de ces interventions tant auprès des chrétiens que des non-chrétiens ?

Les mêmes questions sont d'ailleurs à considérer dans toute situation où l'autorité de l'Eglise n'intervient pas : les silences signifient-ils un consentement à une situation sociale ou à un événement ? Représentent-ils une complicité avec les injustices culturelles, économiques et politiques que les hommes subissent ? Et suffit-il de sortir du silence pour se dégager d'une éventuelle complicité ?

Ces questions se posent toujours de façon nouvelle parce que les situations historiques ne sont pas les mêmes. Mais ce sont des questions fort anciennes qui jalonnent toute l'histoire de l'Eglise. Elles appellent, nous semble-t-il, aujourd'hui une progression et une explicitation de la fidélité chrétienne dans la manière dont l'Eglise existe collectivement au sein des sociétés.

Les chrétiens sont engagés dans des luttes politiques qui les opposent entre eux. A y regarder de près, ces oppositions ne sont pas seulement politiques. Elles représentent à notre avis très souvent, des manières différentes de faire le lien entre la foi et l'action politique ; des manières différentes de se relier à l'Eglise et de concevoir son existence au sein des sociétés.

Le point de vue auquel nous nous plaçons pour mener cette réflexion est celui des rapports entre foi et pouvoir.

La relation des chrétiens dans leur pluralité politique avec l'autorité de l'Eglise doit être saisie à ce niveau le plus fonda-

mental où la distinction évêques, prêtres et laïcs, toujours nécessaire n'est finalement que seconde.

C'est ainsi que nous traiterons successivement de l'Eglise dans son rapport avec le pouvoir politique, des modalités nouvelles d'un pouvoir politique indirect de l'Eglise dans la société d'aujourd'hui. Nous aborderons ensuite la question de l'efficacité politique de la foi en fonction de la pluralisation politique des chrétiens.

## **Eglise et pouvoir politique**

**L'Eglise  
n'a pas à exercer  
de « pouvoir »  
politique.**

Une donnée essentielle doit être rappelée. Elle demeure dans toute sa réalité malgré les exploitations tendancieuses qui en ont été faites. Le pouvoir politique n'est ni l'expression de la foi de l'Eglise, ni le moyen de sa mission de service parmi les hommes. On ne peut parler de la pluralisation politique des chrétiens comme si le problème du pouvoir ne se posait pas ou comme si la raison d'être de toute organisation politique n'était pas justement l'exercice du pouvoir politique au sein de chaque société.

C'est là qu'il faut bien discerner ce qu'est l'Eglise comme communauté de foi dans sa réalité spécifique et ce qu'elle doit tendre à être en fait dans chaque société.

La fidélité chrétienne a en effet sur ce point une référence tout à fait explicite dans l'Evangile. Le Christ affirme à Pilate que son royaume n'est pas de ce monde. Il a refusé de détenir le pouvoir politique et de l'exercer comme moyen d'accomplissement de sa mission parmi les hommes. Sa vie et sa mort en témoignent explicitement dans l'Evangile. Ce fait est d'autant plus significatif que, dans le contexte politico-religieux de l'époque, les juifs attendaient un chef politique, un « messie » qui devait conduire la guerre sainte contre les païens envahisseurs de la Terre d'Israël.

En répondant à ses interlocuteurs qu'on devait distinguer ce qu'il fallait rendre à Dieu et rendre à César, le Christ opère une révolution considérable des mentalités et des attitudes. L'Etat, le pouvoir politique, cessent d'être une réalité « sacralisée ». Il est en quelque sorte restitué à lui-même comme responsable de l'intérêt général d'une société et cette fonction est reconnue dans le paiement de l'impôt. Nul ne peut conclure de ces textes que Jésus-Christ s'est désintéressé de la vie politique des hommes ou qu'il

demande aux chrétiens de s'en retirer. Par contre, il nous paraît tout à fait vrai de dire que le Christ a opéré une « déconnexion » essentielle à la fois pour l'Eglise et pour les hommes : celle-là ne peut pas « posséder » le pouvoir politique et ceux-ci ne peuvent pas « absolutiser » ce pouvoir comme s'il était divin. Il y a sans doute là une caractéristique, anthropologique très spécifique du christianisme lui-même.

La Mission de l'Eglise telle qu'elle est vécue par ses membres concerne la vie de l'homme et l'ensemble des hommes partout où est en jeu leur destin, c'est-à-dire la conscience qu'ils ont de leur réalité et de leur vérité d'homme ; c'est-à-dire également la manière dont ils entendent se réaliser et se construire dans l'histoire. L'Evangile exige le service désintéressé jusqu'à la Croix de ce destin spirituel de l'homme. Ce service a certainement, parmi d'autres, des implications politiques dont l'importance s'accroît à la mesure des problèmes d'aujourd'hui. Mais il est non moins certain — pour en rester à ce que nous rappelons ici — que le Christ n'a pas pris pour Lui et n'a pas donné à l'Eglise, c'est-à-dire à nous tous en tant que chrétiens, pouvoir ou compétence politiques comme « moyens » pour accomplir sa mission parmi les hommes.

Surtout dans la période moderne, certains se sont appuyés sur ces comportements et ces attitudes du Christ pour tenter à juste titre de dégager l'Eglise de ses enlacements politiques dans les sociétés occidentales. Du même coup ils ont promu, en le voulant explicitement pour certains, implicitement pour d'autres, une Eglise d'autant plus « spirituelle » qu'elle serait plus ignorante ou plus inconsciente de ses modes de participations culturelles, économiques et politiques aux diverses sociétés « civiles ». Il n'y a là qu'illusion pernicieuse qui permet en fait toutes les complicités puisque ces participations ne sont jamais analysées et jugées en elles-mêmes. La pire prétention en effet est de ne pas vouloir choisir en ces domaines, car elle représente des choix réels, mais inavoués et masqués, qu'il est toujours difficile de dévoiler.

Reconnaissons que l'Eglise n'échappe pas et ne peut pas échapper à la condition humaine. A chaque époque, dans toute civilisation, il lui faut « inventer » et mettre en œuvre des modalités proprement chrétiennes et évangéliques de sa participation à la vie sociale. C'est bien finalement le problème à résoudre. Il concerne tout autant l'autorité de l'Eglise que les chrétiens dans leurs pluralisations politiques.

## **La réalité politique de l'Eglise.**

### **Relations et pluralisation politique des chrétiens**

L'Eglise ne peut pas ne pas avoir une réalité politique dans la vie des sociétés. Cette question se retrouve tout au long de son histoire depuis le temps du pouvoir politique subi dans la persécution et les martyrs jusqu'à celui du pouvoir politique exercé, avec aussi la persécution des ennemis, hérétiques et autres.

Les formes de cette réalité politique se modifient. Mais l'Eglise ne peut pas échapper à cette réalité et elle n'a pas moins de rôle en ce domaine qu'en d'autres. La fidélité à Jésus-Christ vécue par ses membres a forcément des implications politiques, même si elles ont constamment à être critiquées, vérifiées et développées. Nier ces implications reviendrait à rejeter toute signification anthropologique de la foi chrétienne et à installer celle-ci dans un « à côté » de la vie des hommes.

L'homme politique chrétien, le simple citoyen autant que le militant, ne peuvent pas ne pas rechercher une suffisante unité entre les diverses dimensions de leur existence personnelle. Certes il ne s'agit pas de tout confondre sous prétexte de tout unir : c'est une tentation qui reste latente. Mais la recherche incessante de cette unité a elle-même une incidence politique : elle explique bien des regroupements, bien des clivages, bien des localisations de chrétiens dans le jeu des forces politiques ; elle explique tout autant la déformation toujours possible de la foi en Jésus-Christ en idéologie justificatrice du comportement politique.

L'Eglise vit un ordre propre de réalité : celui d'une communion à Jésus-Christ. C'est à ce titre qu'elle appelle des relations spécifiques entre ses membres. Ces relations donnent inévitablement à la collectivité chrétienne un poids particulier dans toute société. Chaque collectivité joue un rôle dans la vie politique à partir de ce qui la définit et en proportion même de son « volume social ». Ceci est vrai quand il s'agit d'un groupe homogène. Mais ceci est encore vrai — et même sans doute davantage — quand la dite collectivité connaît des débats, des tensions et des affrontements internes ; elle joue en effet ainsi des rôles multiples dont la complémentarité objective — même si elle est refusée en principe — accroît sa présence et son efficacité dans la société. La pluralisation politique des chrétiens multiplie en fait les zones d'influence de l'Eglise dans la vie politique.

## **L'autorité de l'Eglise**

Dans le passé on pouvait ne considérer la réalité politique de l'Eglise qu'au niveau de son autorité. Car cette autorité exerçait un pouvoir dont l'aspect « religieux » était indissociable de l'aspect politique. De fait, la problématique dominante a été celle des pouvoirs : le pouvoir politique des Etats et le pouvoir « spirituel » de l'Eglise. L'enjeu en a été l'autonomie respective et l'utilisation réciproque de ces pouvoirs. Les alliances et les conflits historiques de ces pouvoirs ont donné lieu à des développements théologiques considérables, qui visaient tous non seulement à sauvegarder la liberté de l'Eglise par rapport au pouvoir politique, mais finalement à subordonner ce dernier à son contrôle « spirituel », spécialement par la papauté et les évêques.

Cette problématique a justifié jusque dans les temps modernes les recherches de l'Eglise pour être reconnue et acceptée comme religion d'Etat dans les divers pays où elle était majoritaire.

En France, l'éclatement de ces alliances passées a été sanctionné par la séparation constitutionnelle de l'Eglise et de l'Etat. Personne aujourd'hui ne conteste plus, surtout après le Concile, la validité chrétienne de cette situation, bien qu'elle soit loin d'être réalisée dans tous les pays. Dans bon nombre en effet subsistent des concordats, des soutiens financiers et toutes sortes d'appuis officiels et officieux. L'Eglise considère ou considérait tout cela comme un « dû » en raison de la « vérité » qu'elle porte dans l'histoire et qui doit être « servie ». Dans tous ces cas, l'Eglise est ou était située de manière déterminée, non seulement dans la vie sociale, mais dans une relation spécifique avec le pouvoir politique. Elle est ou était représentée pour cela par son autorité, celle des évêques. On retrouve d'ailleurs une situation analogue sur le plan international dans l'existence du Vatican et dans le rôle ou l'action du pape comme chef d'Etat.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat (ou des Etats) n'a pas pour autant résolu le problème des modalités évangeliques d'existence de l'Eglise dans la société. Dans notre pays, l'Eglise a retrouvé un pouvoir de fait. Elle a largement récupéré aujourd'hui ce qu'elle avait perdu au début du siècle. Elle reçoit des subventions officielles et des aides qui le sont moins, ses associations ont un statut juridique particulier et privilégié, etc... sa situation est simplement moins visible et plus confuse. Le triptyque « autorités civiles, militaires et religieuses » conserve encore une actualité indéniable bien que moins affichée, quels que soient les déclarations et les efforts parfois très réels pour en atténuer les manifestations.

Ce sont bien les évêques qui restent les représentants qualifiés de l'Eglise auprès des pouvoirs publics et qui conservent en principe la gestion des biens de l'Eglise. Mais la réalité politique de l'Eglise aujourd'hui paraît être de moins en moins liée au comportement de son autorité. On peut citer bien sûr des déclarations publiques du pape ou des évêques. On trouve des prises de position sur des grèves, des dénonciations d'injustices sociales et économiques, des rappels du rôle de l'Etat, des revendications de liberté, des jugements proclamés.

Ces manifestations à incidence plus directement politique expriment ou répercutent très souvent telles expériences ou telles attitudes de chrétiens davantage au fait des questions traitées. On ne peut donc considérer ces interventions comme étant seulement le fait de l'autorité de l'Eglise prise en tant que telle.

**Une réalité  
politique  
moins affichée  
que dans le passé.**

La manière d'être de l'Eglise dans la société ne se réduit plus à une question de rapports et d'autonomie des « autorités » religieuses et civiles. Elle est finalement commandée bien davantage par les attitudes ou les comportements de la collectivité chrétienne et des divers groupes qui la constituent. Dans le passé, la masse des fidèles serraient les rangs autour des évêques et des prêtres, ils suivaient les consignes reçues. Il y avait ainsi un milieu chrétien représentant une force sociale et politique importante, agissant en fait comme groupe de pression pour défendre les intérêts « confessionnels » de l'Eglise, ou pour défendre, ce qui revenait au même, le groupe du « bien » contre les groupes du « mal »... Les interventions de ce type sont aujourd'hui plus discrètes et moins faciles.

Il ne s'en suit pas pour autant que l'Eglise n'ait pas ou n'ait plus de réalité politique. Ceci n'est pas seulement vrai dans les régions restées globalement attachées à une certaine tradition chrétienne qui définit encore dans une mesure importante des clientèles électorales. Simplement ce ne sont plus les évêques qui définissent en fait et directement les attitudes politiques des chrétiens. D'une part ils ne le veulent plus parce qu'ils distinguent davantage leur fonction dans ce qu'elle a de spécifique : ce qui est un progrès fortement marqué par certains documents du Concile. Et d'autre part ils ne le peuvent plus : ce qui est un bien.

La réalité politique de l'Eglise n'est plus aussi homogène que dans le passé. Elle n'en est pas moins réelle. Mais elle n'est

plus toujours explicite. Elle peut n'être qu'impliquée par les divers courants idéologiques qui se manifestent, se diffusent ou s'affrontent en son sein. Elle peut n'être qu'effective, sans pour autant être affichée, par le simple jeu des relations entre ses membres.

Il y a là l'exercice possible d'un pouvoir politique « indirect » dont les modalités sont sans doute très nouvelles, mais dont la réalité en son fond est moins modifiée qu'il ne paraît par rapport à ce qu'elle fut dans le passé, même par rapport aux théories théologiques qui l'ont justifiée.

### **Les modalités " possibles " d'un pouvoir politique " indirect " de l'Eglise dans la société actuelle**

Les interventions officielles d'évêques et de prêtres « en tant que tels » dans la vie sociale sont aujourd'hui plus rares que dans le passé, du moins en France. On en reste plus souvent à des déclarations publiques. Les participations aux actions politiques proprement dites ou les engagements dans des partis restent limités de la part des prêtres qui ne cherchent d'ailleurs pas le plus souvent à utiliser directement leur notoriété religieuse.

Il nous semble que la pluralisation politique des chrétiens, évêques, prêtres ou laïcs, ne représente pas seulement une diversité d'options politiques telle qu'on la trouve chez les autres citoyens dans l'ensemble de la société. Ces options politiques de chrétiens ont en effet une sorte « d'enjeu » qui leur est propre, à savoir leur retentissement dans l'Eglise elle-même en tant que réalité sociale. Ce retentissement a ou tend à avoir des répercussions dans la société politique, même si elles ne sont pas explicitement recherchées.

C'est ici que de bien des manières se pose la question d'un effectif pouvoir politique indirect de l'Eglise qui peut être exercé non plus seulement par son autorité, mais par l'ensemble de ses membres. Nous voudrions l'évoquer rapidement à partir des divers circuits de relations que les uns et les autres comme chrétiens peuvent à la fois constituer et utiliser dans la vie sociale.

## **Le développement de la religiosité.**

De nombreux « laïcs » sont prêts à servir de relais efficaces en utilisant au service de l'Eglise et de ses œuvres, leurs situations professionnelles et leurs relations. On trouve de tels laïcs à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activités. Point n'est besoin en effet pour cela de vivre réellement la foi en Jésus-Christ. Le respect témoigné à la religion ou une adhésion, fut-elle vague, aux croyances qu'est censée représenter l'Eglise, sont tout à fait suffisants. Ainsi l'Eglise peut-elle profiter des progrès incontestables de la « religiosité » qui se développe aujourd'hui sous la double pression des insécurités et des insatisfactions. Elle pourra même en profiter davantage dans l'avenir dans la mesure où ce phénomène grandira au sein des sociétés occidentales : ce qui est à notre avis vraisemblable.

On dira sans doute que ces faits de croyances et de religiosité ne sont pas les seuls à considérer. C'est bien exact. Mais ils sont trop souvent passés sous silence alors qu'ils nous paraissent être des données réelles de la situation actuelle de l'Eglise et de son évolution ultérieure. Et ceci, d'autant plus qu'il ne manque pas dans l'Eglise d'évêques, de prêtres et de laïcs pour accueillir et accepter ce phénomène, fût-ce en voulant le transformer et lui donner consistance chrétienne. On peut moins facilement prédire aujourd'hui qu'hier la progression d'un athéisme formel et la désaffection d'une partie croissante de la population par rapport à la religion et à l'Eglise. La « clientèle » demandant des services religieux existe et peut parfaitement s'accroître dans la société actuelle. Ce qui est certain seulement, c'est qu'il y aura moins de prêtres pour y répondre qu'il n'y en a aujourd'hui, du moins sous la forme d'existence que nous leur connaissons. Ce n'est pas la moindre des données à considérer dans l'évolution qui s'amorce relative à l'ordination sacerdotale d'hommes ou même de femmes mariés, pour répondre à des besoins « pastoraux ».

## **La masse des pratiquants**

Ces besoins pastoraux sont cependant d'abord relatifs aux « pratiquants ». Si l'on veut apprécier le pouvoir indirect de l'Eglise dans la vie sociale, il faut surtout mentionner ce fait massif dans une société qui tend à se diversifier et à se disperser. L'Eglise, en France, est le seul organisme à rassembler plusieurs millions de personnes chaque semaine dans ses paroisses.

Ceci sans compter tous ceux qui ont avec elle, des relations occasionnelles pour des cérémonies telles que les baptêmes, les

premières communions, les mariages et les enterrements. Et sans compter non plus les manifestations qui ont une portée plus générale par la radio et la télévision. Cette masse de « fidèles » n'est manifestement pas homogène ; elle tend à ne plus avoir les mêmes références territoriales que dans le passé ; les pratiquants s'adressent souvent en effet à des paroisses différentes, soit parce qu'ils voyagent, soit parce qu'ils recherchent celle qui leur offre le type de rassemblement et d'orientation qui leur convient le mieux.

Nous n'analysons pas ici cette question par ailleurs intéressante du rôle et de l'évolution des paroisses, des cérémonies liturgiques et des sermons qui y sont présentés. Nous ne pensons pas qu'on doive renoncer aux rassemblements publics de chrétiens se retrouvant dans leur diversité autour de l'Eucharistie pour communier à Jésus-Christ. C'est un aspect essentiel de la vie de l'Eglise. Mais la forme et le contenu de ces rassemblements ne sont pas secondaires. Ils peuvent permettre en effet et ils permettent pratiquement l'exercice d'un pouvoir social effectif très important.

**Tout  
regroupement  
donne  
une possibilité  
de « pouvoirs  
sociaux »**

Cette possibilité de pouvoirs sociaux existe dans toute forme de regroupements quelles que soient leur importance numérique et leur stabilité. Elle se développe d'autant plus naturellement qu'elle n'est pas analysée et maîtrisée en fonction de ce que l'Evangile implique dans la manière d'être de l'Eglise dans la société. Les regroupements chrétiens n'ont pas d'autre raison d'être finalement que la foi en Jésus-Christ. La fidélité chrétienne commande tout autant le contenu que les modalités de ces regroupements.

Or tout groupe chrétien est menacé de devenir autre chose que ce qu'il est au titre de la foi. Il peut servir à toute sorte de diffusion culturelle. Il peut devenir un lien soit de prise de conscience, soit d'inconscience maintenue sur le plan politique. Il peut de la même manière plus ou moins insensiblement se transformer en moyen d'action ou d'inaction politiques et profanes.

Ce risque n'est pas moins grand aujourd'hui qu'hier. D'une part les crises internes des idéologies provoquent un certain « vide », et un manque certain de projet politique dans la société. Il y a d'autre part chez les chrétiens les plus conscients, les plus actifs et les plus militants une volonté tout à fait jus-

tifiée de « partir de la vie ». Ils vivent des problèmes qui se posent réellement à l'homme d'aujourd'hui. Cette recherche est évidemment positive. Mais le risque est bien réel pour chacun de « projeter » dans l'Eglise sa propre réalité politique, sous toutes les formes possibles de regroupement.

Ainsi se pose aujourd'hui à tous les chrétiens et pas seulement aux détenteurs de l'autorité, le problème qui n'était dans le passé que celui des évêques, à savoir ce qu'ils ont à « faire » en fidélité à l'Evangile du « pouvoir social » que représentent les regroupements chrétiens, locaux, nationaux ou internationaux auxquels ils participent. La tendance est en effet latente d'utiliser le potentiel humain ainsi rassemblé d'autant qu'il offre quantité de disponibilités et de bonnes volontés.

Cette utilisation peut d'ailleurs se réaliser en tous sens. Soit par une mobilisation des chrétiens et même leur organisation pour lutter contre les injustices (et les institutions chrétiennes dites « temporelles » à buts profanes sont loin d'avoir perdu aujourd'hui toutes chances de développement...). Soit par leur démobilisation sous le prétexte de ne pas engager l'Eglise dans un domaine dont effectivement la « gestion » ne lui revient pas.

Le cheminement actuel de communautés de base éclaire à sa manière cette question d'un pouvoir politique indirect de l'Eglise. Il vaut la peine de l'évoquer, bien qu'il ne soit pas possible de donner une expression exhaustive de cette réalité toujours mouvante et très diversifiée.

### **Les communautés chrétiennes de base**

Depuis 25 ans, de petites communautés chrétiennes de base existent et se cherchent en France. On en trouve aujourd'hui dans bien d'autres pays. Elles se veulent des cellules chrétiennes « collant » de plus près à la vie de leurs membres et permettant entre eux des relations véritables et fraternelles. Elles sont liées ou non à des mouvements nationaux, mais de fortes tendances se manifestent pour les en « dégager ». De soi, elles sont parfaitement compatibles avec d'autres formes de rassemblement de la communauté chrétienne plus vastes et moins définies, soit dans des églises, soit dans des lieux profanes pour y prier et pour célébrer l'Eucharistie.

Ces communautés ont toujours été caractérisées par une recherche de fidélité et par une protestation chrétienne contre la situation sociale de l'Eglise en même temps que par une

contestation politique et révolutionnaire contre la situation de la société.

Ce qui est relativement nouveau, c'est la volonté qu'ont souvent aujourd'hui les membres de certaines de ces communautés de les rendre totalisantes et pluridimensionnelles.

Des chrétiens découvrent ou redécouvrent que tout se tient dans leur vie comme dans la société. Les options politiques comme souvent les attitudes chrétiennes apparaissent ainsi liées, fut-ce implicitement, à la culture, aux relations, au langage et finalement à l'ensemble des attitudes vécues. Ces communautés se veulent définies tant par leurs options politiques que par leurs recherches chrétiennes. Du même coup ces communautés ont à résoudre à leur niveau le problème dont nous parlons, dans la mesure où elles unissent sans les réduire l'une à l'autre l'action politique et l'expérience de la foi chrétienne.

### **Capitalisation sociale des relations**

Nous vivons en effet dans une société où les relations se « capitalisent » autant sinon plus que l'argent. En sera-t-il d'ailleurs jamais autrement ? On dit facilement de tel ou tel individu qu'il « a » beaucoup de relations. Cette capitalisation des relations se trouve surtout réalisée dans les milieux sociaux qui bénéficient des structures économique-politiques de la société actuelle. La classe ouvrière ne participe pas davantage à cette forme de capitalisation qu'à celle des finances.

Des hommes établissent entre eux des relations en raison de leur commune profession de foi et de leur commune « appartenance » à l'Eglise. Bien souvent les conditionnements sociaux, ceux de la profession, de l'économie, de la culture ou de la politique n'auraient pas permis à ces mêmes hommes d'établir entre eux des relations réelles et personnelles.

Leur rencontre sur le plan de la foi permet ces relations réelles et personnelles. C'est normal et c'est un bien en soi. Mais il faut en souligner un aspect souvent mal discerné. La foi est ainsi en effet une « occasion » de rencontres : l'Eglise joue par le fait même un rôle de carrefours et de centres de relations. Celles-ci sont en permanence menacées de servir d'autres fins que celles qui les ont fait naître. Du partage de la foi et du soutien amical ou fraternel, ces relations peuvent se déporter plus ou moins insensiblement sur un tout autre plan. Elles peuvent être « utilisées ». Ce « capital social » de relations peut être exploité avec des objectifs très variés ; il permet des actions et des interventions en tous genres, parfois de grande ampleur,

fut-ce pour rendre des services, y compris politiques. Il y a là un phénomène fort important qui n'est pas suffisamment analysé et critiqué. Ces relations entre chrétiens risquent ainsi de modifier leur contenu de foi au profit d'autres contenus « profanes » qui ne correspondent pas de soi à la mission et à la compétence propre de l'Eglise, même si la foi en Jésus-Christ en reste la circonstance originelle, même si la fidélité chrétienne en est la motivation principale et affichée.

Il n'y a pas que des institutions qui peuvent donner à l'Eglise dans la société, la réalité et l'allure d'une puissance. Il y a aussi les attitudes de chacun ou de groupes par rapport à la collectivité chrétienne. La foi aujourd'hui peut être en ce sens vécue comme « pouvoir » par un beaucoup plus grand nombre d'individus en raison des formes nouvelles et multiples de communication entre les hommes.

\*  
\*\*

La question de la manière chrétienne dont l'Eglise doit exister au sein de la société, a déjà cessé d'être un problème d'autorité comme par le passé. Elle concerne tous les chrétiens. Elle se pose explicitement à tous ceux qui ne compartimentent pas leur existence en secteurs étrangers les uns aux autres.

A notre avis on ne peut pas nier la réalité politique de l'Eglise au sens que nous avons donné à ce terme. On ne peut pas davantage nier que l'Eglise peut par tous ses membres exercer un pouvoir politique au moins indirect dans la société.

Il n'est pas toujours vrai que l'Eglise dans son ensemble ou par des groupes chrétiens « exerce » un tel pouvoir politique indirect. Ce n'est pas une nécessité inéluctable. Mais ce pouvoir ou plus exactement ce potentiel existe de multiples manières dans la société actuelle.

La question posée à travers la pluralisation politique des chrétiens est finalement celle de la foi elle-même. La foi en Jésus-Christ n'est-elle qu'un alibi ou un prétexte à l'activité ou à l'inaction politiques ? L'Eglise peut-elle échapper non seulement à la tentation mais à l'exercice effectif d'un « pouvoir » qui ne lui est certainement pas donné comme moyen de sa mission de service et comme signe de sa fidélité évangélique parmi les hommes ?

On ne peut pourtant ni confondre la foi avec une ou plusieurs idéologies politiques, ni faire de l'homme un être dissocié entre sa fidélité chrétienne et sa responsabilité politique, comme si elles pouvaient n'avoir rien à voir l'une avec l'autre.

C'est ce dernier point que nous voudrions signaler maintenant tout en en reconnaissant d'ailleurs la complexité. Il s'agit de l'efficacité « politique » de la foi.

## **L'efficacité "politique" de la Foi et la pluralisation politique des chrétiens**

### **Deux manières de comprendre la pluralisation politique des chrétiens.**

Il est relativement facile d'affirmer que le chrétien doit être chrétien dans sa manière d'être homme. Il est pourtant moins aisé de préciser concrètement dans telle ou telle situation, en France et ailleurs, les comportements et les modes d'action qui sont réellement impliqués par la foi en Jésus-Christ.

Ceci est déjà vrai lorsqu'il s'agit de questions individuelles. La difficulté est encore plus grande dès qu'on aborde directement des problèmes collectifs et politiques.

Constatant et acceptant cette difficulté, on peut prendre son parti de la pluralisation politique des chrétiens comme d'un moindre mal.

La question pourtant demeure du rôle que joue la foi en Jésus-Christ dans les affrontements politiques de chrétiens et quelle réalité elle conserve au sein et malgré tant de divisions « ecclésiales ». On ne peut pas en effet, nous l'avons déjà souligné, se satisfaire tout bonnement du pluralisme politique des chrétiens, comme d'une meilleure expression de la foi de l'Eglise dans les sociétés d'aujourd'hui.

Il est pourtant devenu fréquent « d'invoquer » les pluralismes dans l'Eglise à l'image de certains pluralismes politiques dans les sociétés démocratiques. Or on peut faire appel à cette notion de manière contradictoire.

Pour certains quand il ne s'agit pas de taire les luttes et les désaccords pour des raisons « spirituelles », le pluralisme représente un appel à la tolérance réciproque et à la coexistence d'idéologies, voire de « religions » différentes dans l'Eglise.

Pour d'autres cette notion exprime une exigence de communion maintenue entre des gens qui savent, malgré toutes leurs oppositions humaines ou chrétiennes, individuelles ou collectives, qu'ils ont quelque chose d'essentiel à découvrir les uns chez les autres et à partager au nom de Jésus-Christ. Des gens qui savent

qu'ils ont en commun la responsabilité de la fidélité de la foi parmi les hommes d'aujourd'hui.

Il nous semble que cette seconde manière de comprendre la pluralisation politique des chrétiens peut seule être cohérente avec la foi elle-même. C'est en fonction de la foi en effet qu'elle situe les relations entre chrétiens et le rôle de l'autorité apostolique des évêques. Elle permet de rejoindre la réalité spécifique de l'Eglise dans ce qui la rend irréductible à tout autre regroupement humain.

Encore faut-il sans doute vivre la foi comme une recherche individuelle et collective de Jésus-Christ, comme une recherche qui n'a jamais atteint son terme...

Faute de cela, on organise avec plus ou moins de succès une sorte de coexistence dans l'Eglise entre les pôles opposés d'une utilisation « religieuse » et confessionnelle de la politique ou d'une utilisation politique de la foi.

### **L'utilisation politique de la foi.**

La foi en Jésus-Christ est en effet sans cesse menacée d'être utilisée, d'ailleurs de façon contradictoire, comme justification des options et des comportements politiques.

Dans l'existence de nombre de militants, la foi chrétienne a joué un rôle décisif de leur engagement politique. Elle a mis en mouvement leur générosité. Elle a fourni des motivations dynamiques pour la recherche de la justice, le sens des pauvres, le désintéressement, le service des autres...

Dans certains cas, des motifs profanes et plus directement politiques se substituent à ces considérations chrétiennes. Dans d'autres au contraire, la foi est mieux discernée pour ce qu'elle est, sans s'identifier aux objectifs et aux activités politiques qu'elle commande.

Une divergence cependant apparaît alors dans les attitudes concrètes. Soit qu'on en reste à une « sacralisation », à une « absolutisation » des actions politiques comme si elles se déduisaient automatiquement de la foi qui se transforme ainsi en idéologie. Soit à l'inverse qu'on subordonne la dimension politique de l'homme à la recherche d'une fidélité à Jésus-Christ toujours en mouvement et jamais arrêtée à chacune de ses étapes. La dimension politique n'en devient pas pour autant secondaire, mais sa réalisation n'est plus à elle-même son propre critère. Elle est reconnue comme relative à un absolu qu'elle ne « contient » pas, qui ne lui est pas homogène, qui est « Autre ».

Cette description est inévitablement schématique. Mais elle correspond à des attitudes qu'il est facile d'observer ou d'expérimenter soi-même dans la vie concrète.

Il est pour nous essentiel de reconnaître que l'Eglise, à travers chacun de ses membres et dans la diversité des situations humaines, n'a pas une connaissance a priori et préétablie des « vérités » politiques tant au niveau des objectifs concrets dans telle conjoncture qu'à celui des moyens pour les atteindre.

L'Evangile n'est pas le « bottin » de réponses toutes faites aux questions que l'homme découvre dans son existence. Sur ce point comme sur d'autres l'attitude la plus authentique de la foi est celle de la recherche vécue dans la communion à Jésus-Christ.

L'Eglise chrétienne, en tant que communauté de la foi dans l'histoire, ne peut procéder que par approches progressives et expérimentations successives de la fidélité chrétienne dans les diverses situations humaines. C'est bien dans la réalité autant que dans la diversité des expériences concrètes que cette fidélité se cherche, s'exprime, se partage et se vérifie.

En politique, pour les raisons que nous avons indiquées, on ne peut sans doute pas échapper dans telle ou telle conjoncture à une utilisation politique de la foi et de la réalité sociale de l'Eglise dans le jeu des forces en présence.

L'important à nos yeux est que cette utilisation ne soit jamais recherchée — fût-ce contradictoirement — par les chrétiens comme la norme de la fidélité chrétienne ou comme l'objectif de leur participation ecclésiale. Tel est pour nous le sens du renoncement permanent au « pouvoir » dont nous avons parlé.

La fidélité proprement chrétienne ne comporte pas seulement cet aspect négatif qui lui est cependant essentiel. Il implique une recherche positive qui n'est jamais achevée. C'est celle que nous voudrions tenter de dégager en parlant d'efficacité politique de la foi et de la Mission de l'Eglise parmi les hommes.

**L'efficacité  
politique  
de la foi  
en Jésus-Christ  
et la Mission  
de l'Eglise.**

Nous avons déjà souligné que la foi est une communion vivante à Jésus-Christ inlassablement cherchée et accrue. Elle représente en tant que telle une réalité spécifique. Elle ne peut être existentiellement dissociée chez l'homme de tous les autres aspects de sa vie. Mais elle ne peut pas davantage être réduite à la fonction d'une idéologie justificatrice d'une analyse ou d'une action politiques. On ne peut la dénaturer en réalité directement politique: ce que de soi elle n'est pas.

Le rôle de l'Eglise dans la société des hommes, sa mission n'est pas de rassembler des « troupes » d'autant plus disponibles à toute aventure politique (même bonne en soi...) qu'elles auraient généreusement et pieusement cultivé en ce domaine l'inconscience et l'incompétence.

L'efficacité politique de la foi nous paraît double. Elle est en premier lieu dans le discernement de ce qui est réellement en jeu pour l'homme dans telle ou telle situation. Ce discernement est tout entier fondé sur l'Evangile et les béatitudes qui donnent à l'homme la véritable échelle de valeur de sa réalité, comme de sa réalisation historique.

Elle est en second lieu le service désintéressé de ces « enjeux » humains pour les manifester à tous et pour les sauver dans l'histoire jusqu'au-delà de la mort.

Nous ne pouvons pas ici développer ce point. Mais à notre avis, dans ce discernement et ce service du destin de l'homme, l'Eglise accomplit sa mission, elle assume les diverses réalités des hommes et tente de leur faire signe au sein de toutes les situations historiques. C'est ainsi qu'elle les appelle à cheminer, à se réaliser et à se « convertir ». Ce faisant elle annonce effectivement Jésus-Christ en rendant compte de l'espérance qui est en elle et dont elle vit. C'est cette mission de discernement et de service évangéliques qui implique l'effort de l'Eglise pour enraciner la foi et la fidélité chrétiennes dans toute culture et toute civilisation. Elle n'agit pas pour recruter, mais pour servir l'homme jusqu'à la Croix, au nom de Jésus-Christ.

C'est dans cette perspective qu'il faut à notre avis comprendre l'efficacité politique de la foi et qu'il faudrait situer dans ce domaine la mission de l'Eglise parmi les hommes, mission qui comporte bien d'autres aspects que nous n'avons pas à aborder ici.

Nous parlons de la foi et de l'Eglise. On ne peut les dissocier dès lors qu'on considère la fidélité à Jésus-Christ. C'est cette même dynamique de fidélité qui commande la vie des chrétiens individuellement pris et l'existence dans la société de l'Institution qui les rassemble pour le partage de la foi.

Dans l'histoire de l'Eglise cependant le domaine politique est sans doute celui où il y a eu le plus grand décalage entre les comportements de certains chrétiens et ceux de l'Institution. Il y a toujours eu en effet des chrétiens qui ont tenté d'inscrire dans la vie sociale des exigences évangéliques telles que l'amour

des ennemis et la pauvreté. Mais en même temps l'Eglise, en qui s'enracinait leur foi, était collectivement soucieuse d'intérêts confessionnels à défendre ou de droits légitimes en eux-mêmes à promouvoir. Cette distorsion se retrouve pour une part dans la pluralisation politique des chrétiens d'aujourd'hui.

Nous sommes encore tributaires, dans l'Eglise et en dehors, du cléricalisme politique des chrétiens, évêques, prêtres et laïcs. On ne peut ignorer cet héritage d'autant qu'il connaît d'étonnantes résurgences dans le présent. Ce contexte hypothèque de fait les possibilités ou les devoirs de prêtres et de laïcs dans la vie politique. Il faudrait pour avancer réellement dans cette voie être davantage assuré que la foi en Jésus-Christ est reconnue pour ce qu'elle est.

Ce type d'efficacité de la foi ou de service politique des hommes commandé par la fidélité à Jésus-Christ est « devant nous » dans l'histoire. Les leçons du passé doivent être reçues. Elles nous disent autant ce qui doit être prolongé et accompli que ce qu'il faut éviter comme impasses de la fidélité chrétienne. Mais les modèles à venir de cette fidélité ne sont pas pour autant dans le passé. Il reste à les rechercher et à les expérimenter.

### **Diversité politique des chrétiens : contradictions ou convergence ?**

Cet effort de discernement et de service désintéressé est appelé à se développer dans l'Eglise. Il appelle pour se réaliser des changements d'attitudes et des transformations de structures ecclésiales. Il demande encore bien des mûrissements à la conscience chrétienne. La pluralisation politique des chrétiens peut être un facteur de mûrissement pour autant qu'on ne la canonise pas en tant que telle. Elle n'est et ne peut-être sous sa forme actuelle qu'une étape à franchir.

Le temps vient, nous semble-t-il, où des options proprement politiques sur des enjeux humains fondamentaux seront une des expressions nécessaires de la fidélité à Jésus-Christ dans la vie sociale.

Il pourra en être ainsi par exemple dans tout ce qui concerne la promotion équitable de tous les hommes des points de vue culturels et économiques ; dans tout ce qui touche à la guerre, aux tortures, aux ségrégations de toutes sortes ; dans la subordination effective des intérêts particuliers à l'intérêt général ou concrètement à celui des plus démunis.

L'appel de Jésus-Christ s'adresse à tous les hommes dans

toutes leurs situations et dans toutes leurs attitudes. Les formes de fidélité seront toujours variées car aucune d'entre elles ne peut exprimer totalement la signification de la foi. Mais il faut bien distinguer ici les diversités et les contradictions, même si elles ne sont pas toujours aisées à identifier dans la complexité des situations politiques. Pour prendre un cas simple, ou qui devrait l'être, on ne pourra jamais accepter, ou faire comme si l'on acceptait, une équivalence « chrétienne » des comportements politiques entre ceux qui servent les bénéficiaires d'une situation et ceux qui accroissent ou simplement maintiennent l'écrasement des victimes...

La foi en Jésus-Christ ne donne pas de compétence particulière dans l'analyse des situations politiques. Il pourra donc toujours y avoir diversité d'appréciation et d'actions politiques entre chrétiens. Personne en outre n'échappe aux conditionnements sociaux et culturels qui marquent dans une mesure parfois très grande tant l'orientation politique que la lecture de l'Evangile lui-même.

En toute rigueur cependant la fidélité à Jésus-Christ implique de la part des chrétiens le dépassement de leur situation particulière qui n'est pas la norme de leur comportement politique. Elle implique dans le même sens une convergence des volontés pour le service désintéressé des hommes. La pluralisation politique des chrétiens de par le monde ne nous paraît pas exprimer cette convergence, malgré des recherches certaines en ce sens.

Il peut y avoir plusieurs types de pluralisation politique des chrétiens. Ils ne sont pas tous cohérents avec la fidélité chrétienne. Les attitudes qu'ils expriment ne relèvent pas toutes réellement de la foi en Jésus-Christ. Le révélateur de ces attitudes n'est pas seulement la relation interecclésiale des chrétiens et le réel partage de la foi qu'ils tentent de réaliser entre eux (1). Un autre révélateur existe moins expérimenté et sans doute encore difficile à analyser. Il s'agit de la manière dont les chrétiens existent et veulent exister collectivement dans la société politique, au sens large du terme, qu'on la saisisse dans ses dimensions locales, nationales ou internationales. Ceci est bien l'affaire de tous les membres de l'Eglise.

Ceci nous amène pour conclure, à parler de l'autorité de l'Eglise dans son rapport avec la pluralisation politique des chrétiens.

---

(1) Une réflexion d'Emmanuel Deschamps est présentée sur ce sujet de la relation interecclésiale, intitulée « La responsabilité du prêtre », dans le numéro spécial de la revue *Esprit* de nov. 1971 ; « Réinventer l'Eglise ». (N.D.L.R.).

## **Conclusion**

### **L'autorité dans l'Eglise et la pluralisation politique des chrétiens**

L'Eglise peut-elle avoir collectivement une « réalité » politique sans exercer pour autant un « pouvoir » politique, au sens que nous avons donné à ces termes ?

Accepter cette question d'apparence paradoxale est déjà, nous semble-t-il, une expression de la foi. Elle met par elle-même en cause bien des attitudes et des structures de l'Eglise. Elle oblige à ne pas accepter sans autre examen la pluralisation politique des chrétiens aujourd'hui. Elle conditionne l'authentique accomplissement de la Mission de l'Eglise dans ses implications politiques. Elle permet de s'engager dans une effective recherche des convergences des chrétiens dans leur « service politique » des hommes. Ce service est tout à la fois commun et diversifié, réel et désintéressé.

La recherche de réponses à cette question ne peut être que progressive et expérimentale de la part de toute l'Eglise comme de chacun des groupes et des membres qu'elle rassemble.

Dans cette recherche, le rôle de l'autorité dans l'Eglise est moins déterminant qu'il ne paraît, sauf bien sûr si l'on enferme les évêques, ou s'ils s'enferment eux-mêmes dans des modèles déjà périmés de leurs fonctions.

Il ne serait pas juste en effet de ne considérer en fait de « pouvoir social » de l'Eglise qu'un mode d'exercice de l'autorité ou qu'une conception de l'obéissance, ambigus, mais déjà fort dépassés.

La question d'une « démocratisation » interne à la vie de l'Eglise est posée avec pas mal de retard historique, si on la compare aux réalisations de type social et politique. Elle renoue néanmoins avec d'antiques traditions où les chrétiens étaient davantage responsables dans leur participation à la vie de l'Eglise, y compris pour la désignation des évêques.

Toute progression « chrétienne » du « fonctionnement » de l'Eglise, appelée par la transformation des sociétés, implique certainement que les rôles effectifs des évêques et des prêtres soient revus et définis dans ce qu'ils ont d'essentiel. Ces rôles doivent être dégagés d'héritages du passé qui les assimilent trop facile-

ment à des directions ou des administrations profanes. Cette progression demande surtout que dans leur accomplissement ces rôles soient vérifiés et plus réellement contrôlés dans leur validité chrétienne. Cette question de l'exercice de la responsabilité sacerdotale, celle des évêques et des prêtres, ne peut être abordée ici.

Disons cependant que cette responsabilité apostolique porte directement sur la foi et la fidélité chrétienne. C'est en ce sens seulement qu'elle est au service de la cohérence des membres de l'Eglise. Mais elle ne les « domine » pas à la manière d'un pouvoir. Autorité et pouvoir ne sont pas évangéliquement identiques. Dans cette ligne, le rôle concret des évêques ne saurait être celui d'arbitres émergeant laborieusement de la forme actuelle de pluralisation politique des chrétiens pour exprimer leur plus petit commun dénominateur. Un tel rôle est d'ailleurs artificiel. Comme s'il était possible à des évêques ou à des prêtres d'échapper davantage que les autres hommes, aux implications personnelles ou collectives des situations politiques. Comme si chacun et chaque groupe n'étaient pas directement engagés dans la recherche des modalités « chrétiennes » d'existence de l'Eglise dans la société et dans la vie politique.

L'exercice de ces fonctions et leur transformation dépendent moins de tel ou tel homme que des attitudes collectives des individus comme des groupes dans l'Eglise. Ce sont les évêques globalement pris qui sont à l'image du peuple chrétien et non l'inverse. Il y a certes des exceptions. Mais il y a surtout des décalages très importants entre ce que discerne ou voudrait faire tel ou tel évêque et ce qu'il peut réaliser en fait.

\*  
\*\*

On devient de plus en plus conscient aujourd'hui que la fidélité en Jésus-Christ ne peut être vécue comme un à-côté de la vie réelle et qu'elle ne permet pas de prendre son parti — fut-ce pieusement et tacitement — des injustices et des hypocrisies d'une société écrasante pour un très grand nombre d'individus, de classes et de nations dans le monde.

Le Concile a, du moins de manière théorique, enregistré et consacré cette progression de la conscience chrétienne. Il ne peut plus être question de défendre une certaine « transcendance » de la foi et de l'Eglise qui le plus souvent rendait les chrétiens inconscients de leur manière individuelle et collective de participer à la vie des hommes, même dans ce qu'elle pouvait avoir de plus contestable, de plus aliénant et de plus injuste en matière sociale et politique.

Dans le passé, la foi en Jésus-Christ a souvent été vécue aussi comme un pouvoir. La vie de l'Eglise a été liée de fait à l'exercice d'un pouvoir social et politique. Ceci a surtout été vrai de la papauté et de l'ensemble des évêques. Cette possibilité ou cette tentation existent encore bel et bien dans le présent. Elles sont seulement plus généralisées au sens où elles ne concernent pas seulement les détenteurs de l'autorité dans l'Eglise.

Divers rassemblements existent aujourd'hui dans l'Eglise. Ils connaîtront dans l'avenir des formes renouvelées ou nouvelles, et en soi c'est un bien. Mais l'existence de semblables rassemblements donne en fait à ceux qui les dirigent — fut-ce de façon informelle — comme à ceux qui y participent, une possibilité de « pouvoir ». Cette possibilité est plus ou moins grande selon les cas, mais elle est toujours réelle en raison de la masse de gens ainsi rassemblés et des liens qui existent entre ces rassemblements et ces groupes — fussent-ils dialectiques et concurrentiels entre eux.

Tous les chrétiens sont concernés, tous sont responsables de la manière dont l'Eglise participe, à travers eux, et pas seulement à travers les évêques, à la vie de la société. Cette responsabilité se réalise dans les attitudes de chacun, dans celles des groupes plus ou moins définis auxquels ils appartiennent. Evêques, prêtres et laïcs risquent toujours de « réengager » l'Eglise dans la vie politique d'une manière indirecte, voire même inconsciente, qui ne correspond ni à sa mission, ni à sa fidélité à Jésus-Christ. Cette mission et cette fidélité peuvent impliquer, et nous croyons qu'elles impliquent des options politiques, mais non l'exercice ou l'utilisation d'un « pouvoir » social et politique par l'Eglise, c'est-à-dire par tel ou tel de ses membres ou de ses groupes.

# Mariage et célibat

## Sacerdoce et mission

---

La LETTRE AUX COMMUNAUTES de Septembre-Octobre 1970 publiait sous ce titre une communication du Conseil Presbytéral de la Mission de France.

Comment cette question qui agite l'opinion est-elle vécue et ressentie par les prêtres de la Mission de France ? Le C.P. lançait une consultation, l'annonçant comme une démarche de vérité, afin de permettre à chacun, à chaque équipe de s'exprimer en toute liberté.

Le Père LESCENE (s. j.) analysant les réponses reçues, les rassemble sous trois têtes de chapitre :

- Le sens du célibat consacré.
- Les souhaits manifestés (dissociation entre sacerdoce et célibat, ordination d'hommes mariés, etc...).
- Problèmes à élucider et recherches.

Réuni en Octobre 1971, le Conseil presbytéral, reprenant cette analyse, s'interrogeait en particulier sur deux points : Comment poursuivre et approfondir cette réflexion de manière positive ? et quelle attitude collective adopter par rapport à un certain nombre de prêtres qui, dans l'état du mariage, désirent retrouver l'exercice d'un certain ministère ?

On trouvera ci-dessous le compte rendu des travaux du C.P. à ce sujet. On verra qu'il ne s'agit nullement d'aboutir à une position de la Mission de France sur l'une ou l'autre de ces questions, mais plus modestement d'apporter une contribution à une réflexion et une recherche qui concerne toute l'Eglise.

Malgré la complexité du problème, on ne peut ignorer en particulier les questions posées par un certain nombre de prêtres mariés. Sans revendiquer pour eux un ministère que seule peut confier l'Eglise, beaucoup souhaitent en effet retrouver, à partir d'une démarche nouvelle, la possibilité d'un réel service d'Eglise.

Dans cet esprit, deux documents sont publiés dans ce numéro, à la suite du compte rendu du dernier Conseil Presbytéral :

— Des extraits de l'analyse des réponses reçues à la suite de la consultation lancée en Octobre 1970.

— Le fruit d'une réflexion et d'un long cheminement d'un prêtre en monde musulman.

Puissent ces quelques éléments apporter un peu de lumière dans un débat souvent passionné.

# ***Débat et décisions du Conseil presbytéral***

*Session des 9-10 octobre 1971*

---

## **Célibat - mariage**

### **Relations avec les prêtres mariés**

Conformément aux décisions prises à la précédente session du Conseil presbytéral, les réponses individuelles ou collectives à la consultation sur le célibat (dossier communiqué aux équipes en juin dernier) ont été confiées au Père LESCENE, pour en faire l'analyse de contenu.

Le travail qu'il a réalisé ne veut en aucune manière se présenter comme le reflet de ce que pensent les uns et les autres, et encore moins comme une position de la Mission de France sur la question Mariage et Célibat.

Ce dossier est essentiellement un outil de travail. Il devrait permettre de franchir une étape dans la réflexion. Il devrait aussi permettre d'aborder d'une manière constructive le problème posé par les prêtres qui, ayant fait le choix du mariage, cherchent ce que peut être pour eux une participation à la vie et à la recherche de la Mission.

Un débat a permis de préciser ces deux points.

**1°) Pour un approfondissement de la réflexion**

Sur ces questions qui touchent au plus profond de notre existence d'homme et de prêtre, nous constatons qu'il est difficile d'engager un réel dialogue et une confrontation, parfois même à l'intérieur de l'équipe. Sans doute faudrait-il analyser les causes d'ordre psychologique de certains blocages (contexte particulier d'un groupe d'hommes célibataires, etc.). Mais il y a plus que cela : quand nous avons à rendre compte de ce que nous vivons, ou quand nous sommes interrogés, soit dans notre propre conscience soit par un prêtre qui se pose la question du mariage, nous avons du mal à exprimer nos propres convictions ; nous n'osons pas toujours proposer les exigences qui seraient nécessaires pour garantir la liberté du choix.

Chacun éprouve, à tel ou tel moment de sa vie, le besoin de se repréciser la signification du célibat et la manière d'assumer ainsi la sexualité, élément constitutif de la personnalité. D'autres, en ce moment, s'interrogent d'une manière plus précise. Pour les uns comme pour les autres se fait sentir le besoin d'une réflexion sérieuse.

Sur proposition de l'Equipe centrale, la décision est donc prise de préparer une première rencontre de travail à partir des questions essentielles soulignées dans l'étude du P. Lescène.

La lecture de ce document révèle l'intérêt qu'il y aurait à s'engager dans une *nouvelle étape de la réflexion*, en passant du monologue, ou de l'addition de témoignages, au stade du dialogue et de la confrontation. Ce qui est en cause, d'ailleurs, rejoint de bien des manières la réflexion de fond des équipes : le sens du ministère apostolique, le lien entre responsabilité sacerdotale et communion au collège apostolique, la signification de la Foi et de l'adhésion à Jésus-Christ.

**2°) Recherche sur une participation originale des prêtres mariés à la vie et au travail de la Mission**

Les réponses à la consultation (cf. étude du P. Lescène) comme le débat engagé sur ce point au C. P., font apparaître la complexité de la question, les impasses qu'il faut éviter, les points cependant sur lesquels on peut progresser.

Dans l'étape actuelle, il ne peut s'agir pour ceux qui se marient d'une reconduction pure et simple de la situation antérieure. Tout d'abord la décision ne relève pas de nous : il s'agit d'un ministère confié par l'Eglise et il ne peut s'exercer sans être reconnu et assumé par les Evêques. En outre, les intéressés constatent souvent eux-mêmes qu'après plusieurs mois ou plusieurs années de mariage, ils sont devenus autres. Leur situation nou-

velle doit permettre une démarche neuve qui intègre tout ce qu'ils sont : la réalité du couple, le foyer et les enfants, la responsabilité familiale, etc. Tout ceci a de profondes répercussions sur leur existence même, leur relation à l'Eglise et à la société. Il faut donc laisser le temps de cette maturation et en prévoir les conditions.

Le C. P. estime cependant opportun de promouvoir une attitude collective des prêtres de la M.D.F. qui tienne compte à la fois des différents éléments du problème. Vue l'importance du processus dans lequel il a conscience d'engager la Mission, le C. P. a tenu à *ratifier par un vote* la proposition suivante :

*« Le Conseil presbytéral pense qu'il faut prendre en compte  
« la recherche d'un certain nombre de prêtres mariés, engagés  
« en accord avec leur épouse, dans une tâche missionnaire.*

*« Il s'agit de chercher avec eux comment ce qu'ils sont, en  
« raison de leur passé, ce qu'ils sont devenus, peut trouver sa  
« place dans la mission de l'Eglise, au service de laquelle cha-  
« cun, quel qu'il soit, est appelé à mettre tout ce qu'il est.*

*« Dans cet esprit et sur ces bases, le Conseil presbytéral in-  
« vite les équipes à dépasser le stade des relations personnelles  
« d'un membre de l'équipe avec tel ou tel prêtre marié, et à  
« engager un dialogue d'équipe avec ceux d'entre eux qui le  
« désirent.*

*« Ce dialogue aurait pour but de contribuer à une recherche  
« collective. Il engagerait une réflexion sur ce que pourrait être  
« une forme originale de participation à la responsabilité sacer-  
« dotale confiée par les Evêques, en tenant compte de la réflexion  
« actuelle de l'Eglise. Ce travail est à faire dans le cadre d'une  
« recherche plus large sur la diversité des ministères ».*

Cette motion, approuvée par les deux évêques présents, a été adoptée à l'unanimité des voix, moins une abstention.

En outre, le C. P. a donné son accord pour que Noël Le Saout soit officiellement chargé, au nom de l'Equipe Centrale, de prendre tous contacts nécessaires pour accompagner les différents cheminements et recueillir les éléments de réflexion. A ce titre, il prendra part à la recherche afin de lui donner une expression collective et la relier aux autres recherches analogues. Il proposera les relais possibles pour une participation des prêtres mariés à la vie de la Mission.

# Témoignages et recherches

Extraits d'un dossier (1)

---

## I. - Sens du célibat comme " signe et parole " dans le monde d'aujourd'hui

« Que représente le célibat du prêtre dans la rencontre des hommes d'aujourd'hui au nom de l'Évangile ? » (L.A.C. n° 23). Comment sommes-nous interrogés sur ce point par le monde dans lequel nous vivons et cherchons à vivre notre fidélité sacerdotale ? Est-ce que nous discernons un lien pour nous entre célibat et sacerdoce dans la mise en œuvre de la mission que nous a confiée l'Église ?

**Signe  
incompris  
et  
incompréhensible**

Nombreux sont les témoignages qui soulignent l'incompréhension profonde de ce célibat dans les divers milieux de vie où œuvrent les prêtres de la MdF, aussi bien en France que dans le Tiers-Monde :

« Il est scandale pour les uns, et folie pour les autres. D'où toutes les réactions et les doutes qu'il suscite et que nous connaissons bien ».

« Le célibat que j'affirme vivre continuera à paraître absurde, voire même impossible à vivre aux yeux des hommes que je rencontre. Ils ne manquent pas de me le dire ».

« Dans mon milieu, on ne croit pas au célibat. Ce n'est pas possible. Tous pourraient apporter des témoignages confirmant cette affirmation ».

---

(1) Les lecteurs intéressés par la totalité de ce dossier peuvent s'adresser à : L.A.C., B. P. 38, 94 - Fontenay-sous-Bois.

- « Il est exact que, du point de vue sociologique
- la chasteté des célibataires n'est généralement pas crue,
  - que ceux-ci sont soupçonnés d'avoir une vie sexuelle libre,
  - qu'ils sont souvent taxés d'égoïsme parce que n'ayant pas de charge de famille,
  - qu'ils sont parfois considérés comme inférieurs parce que n'ayant pas de postérité,
  - qu'ils sont parfois plaints, dans la mesure où leur célibat fait question, parce que, aujourd'hui ou demain, ils sont, ou seront seuls.

Quelle est ma réaction à l'égard de toutes ces critiques ? Quelle expérience en ai-je ? Que ma situation de célibataire soit interprétée selon un ou plusieurs des motifs que je viens de citer, cela est sûr, même si on ne me le dit pas. Et je reconnais que, parfois, les plaisanteries ou sous-entendus que l'on m'adresse trahissent aussi ces opinions ».

« Refusé catégoriquement par les uns, beaucoup n'en comprennent rien, ne voient pas sa signification. Ils en font uniquement une question d'idées personnelles qui ne regardent personne. (« Ce sont ses idées ! »). A première vue, il ne semble plus être un signe pour personne. C'est un fait ».

Bref, le célibat comme manière d'être est vu négativement :

« Refus de paternité, refus de responsabilité, refus d'être embarqué totalement dans la ligne des générations, — vertu du faible, du craintif, du spiritualiste, de l'égoïste ».

Il apparaît comme un « contresigne », mais les gens « apprécient-ils davantage le dévouement de militants qui luttent sans merci pour un monde meilleur ? ...Pensons aux modèles auxquels les gens se réfèrent : si j'agis dans les luttes collectives, de suite on me prendra pour « un rouge », un communiste ; si je ne suis pas marié, donc célibataire, on déchiffrera ma vie selon le modèle courant du « célibataire qui se débrouille », qui a tous les avantages liés à un couple en situation régulière sans en avoir les inconvénients. Mieux vaut en avoir conscience ».

Il s'agit d'une incompréhension sur le fond, sur la signification finale « qui peut d'ailleurs aller de pair avec une estime, une appréciation favorable sur ce que la condition de célibataire peut favoriser en disponibilité et possibilité de service des autres ».

Donc, un signe hermétique et, pourtant, un prêtre d'Algérie constate : « Depuis 11 ans dans le même secteur, et ma vie étant suffisamment claire aux yeux des uns et des autres, ces allusions sont, de la part de ceux qui me connaissent de plus en plus rares. Le fait qu'un certain nombre de copains m'aient accueilli

*dans leur foyer, me considèrent comme de leur famille et me parlent très simplement de leurs problèmes familiaux et conjugaux, me fait dire que ma situation de célibataire — au moins pour ceux-là — ne fait plus obstacle ».*

Et une équipe affirme que *« l'ensemble d'une vie partagée avec les gens repose la question avec sérieux ».*

Nombreux donc sont les témoignages qui notent cette incompréhension dans les milieux où sont insérés les prêtres de la MdF. et cela en conduit certains, nous le verrons, à mettre en question ce célibat au nom de leur mission, au nom de leur insertion, de leur *« incarnation »* dans la vie des hommes.

Mais il est une autre attitude devant le célibat du prêtre, que l'on rencontre peut-être dans des milieux chrétiens plus *« traditionnels »*, et à laquelle aucun témoignage ne fait allusion, sauf un peut-être, et encore de façon allusive, sans approfondir sa réflexion ; je veux parler de ceux qui, non seulement acceptent trop volontiers et trop facilement le célibat du prêtre, mais qui, encore, le *« réclament »* comme s'ils en avaient *« besoin »* pour leur sécurité. Disons que ce n'est d'ailleurs pas l'attitude seulement des chrétiens *« traditionnels »*. On la trouve aussi dans certains de nos milieux occidentaux déchristianisés, qui tiennent tout autant que certains chrétiens *« traditionnels »* au célibat du prêtre.

*« Pour moi, il n'y a pas que l'« incompréhension » des gens devant le célibat du prêtre qui m'interroge et me fait question, mais tout autant — sinon plus — bien que d'une tout autre façon, la « compréhension » du célibat du prêtre par certains. Qu'est-ce que cette attitude dénote, dévoile, ou trahi comme insécurité secrète mais profonde devant la sexualité humaine ? On pense alors que le célibat « peut permettre un amour sans danger, puisque la relation sexuelle est exclue ». Mais, trop souvent, « ça permet d'établir des relations de type hystérique avec le prêtre ». Bref, il faut bien se demander pourquoi certaines personnes ont tant tenu, tiennent tant à ce que le prêtre soit célibataire ».*

Le célibat reste donc assez universellement incompris dans les milieux de vie où sont les prêtres de la MdF. Cependant, nous l'avons vu, il peut être reconnu comme une condition de vie qui favorise la disponibilité au service des autres.

**La disponibilité :**  
**premier lien**  
**aperçu**  
**comme une**  
**“convenance”**  
**entre célibat**  
**et sacerdoce**

Si cette disponibilité paraît insuffisante à certains pour motiver le célibat du prêtre, elle est toutefois signalée par beaucoup : disponibilité de temps, disponibilité de cœur surtout.

Il y aurait grand profit à lire ici les pp. 120-122 de l'article du Père MOINGT « *Pastorat et Célibat* » qui mettent en valeur cet argument de convenance entre célibat et sacerdoce. Il note toutefois comme le font certains que cette disponibilité n'est pas l'apanage exclusif du célibat. Il s'agit avant tout d'une attitude du cœur.

*« Tel homme appelé au service de l'Évangile éprouvera le juste sentiment de s'y consacrer sans limites dans l'état de mariage ; il pourra même arriver que l'amour conjugal augmente son ouverture aux autres et sa disponibilité à l'apostolat. Tel autre, au contraire, entendra un appel à se lier au Christ de telle manière qu'il ressentira l'impossibilité d'y répondre autrement qu'en se dégageant de tout lien humain, sous peine de se rendre totalement indisponible au service que Dieu attend de lui. Dans ce cas-là, l'appel au ministère sacerdotal inclut en lui-même l'appel au célibat comme un moyen de « se livrer » sans limites à Dieu et au Christ. On voit ainsi que l'aspect « fonctionnel » de l'engagement au célibat est loin d'exclure l'aspect mystique de l'union au Christ qu'on trouve toujours « sponsale » : consécration à sa personne et à son amour, mais toujours à travers le service de l'Église et des hommes ».*

*Plus encore que « moyen », le célibat est signe de la disponibilité totale qui est réclamée par la transcendance du Royaume de Dieu en même temps que procurée par sa grâce toute-puissante. Sa nécessité ne se mesure pas aux facilités qu'il offre pour l'apostolat ; elle n'est pas de l'ordre du moyen, mais du signe, comme il en est de la raison d'être du ministère sacerdotal. Le Royaume de Dieu n'a pas besoin du célibat sacerdotal pour advenir, mais pour se signifier ».*

D'autres apportent le même écho : *« Nous aurons toujours le droit, et l'Église aussi, de trouver des connivences ou des convenances très fortes entre Célibat et Mission. Ces convenances allant beaucoup plus loin que de simples questions de liberté des horaires ou des liens. Car il s'agit d'un Service totale du corps à faire exister, service qui vaut le coup que des hommes sacrifient la totalité de leur vie à un tel enjeu ».*

*...« N'est-ce pas, finalement, entre sacerdoce et mission qu'une convenance se dégagerait plus particulièrement encore, non pas tellement du simple point de vue de la disponibilité (encore que le réalisme porte à ne pas le négliger), mais surtout par le signe prophétique que constitue le célibat chez celui à qui il est demandé d'annoncer le Royaume par sa vie ».*

Le Père MOINGT écrit que « *Le célibat n'est donc pas extrinsèque au ministère sacerdotal, quoiqu'il ne lui soit pas essentiel ; il ne s'impose pas seulement par l'autorité extérieure de la loi ecclésiastique, et ce n'est pas d'elle qu'il tire son origine. L'Eglise a expérimenté que l'appel au célibat est intérieur à la plénitude de la vocation apostolique. C'est pourquoi l'Eglise latine, parmi d'autres motifs parfois contestables, a donné une reconnaissance juridique à cette expérience spirituelle en faisant peu à peu du célibat sacerdotal une coutume, puis une loi. Ce faisant, elle a généralisé un type de vocation particulière, et elle a rendu obligatoire pour tous une forme de vie à laquelle pouvaient ne pas se sentir appelés plusieurs de ceux qui éprouvaient le désir du ministère* ».

Le célibat semble donc souvent dans la logique d'un ministère apostolique et c'est ce qu'a perçu l'équipe qui, au terme de son échange conclut :

« *La fidélité à notre sacerdoce nous a fait découvrir le sens d'un célibat consacré que nous ne regrettons pas* ».

## La "loi ecclésiastique" du célibat

« *Loi ecclésiastique* », pour certains, imposée au nom de tabous sexuels eux-mêmes apparentés à une mentalité lévitique et de « *caste ecclésiastique* ». Pour d'autres : « *réalité autrement profonde, qui nous touche les uns et les autres dans ce domaine où nous jouons notre existence et notre orientation fondamentale* ».

Pour d'autres enfin, le célibat consacré a essentiellement un caractère mystique. Même si c'est une disposition de l'Eglise occidentale, ce n'est pas sous l'angle disciplinaire qu'il faut poser la question et le remettre en cause.

Plusieurs des témoignages reçus manifestent plus que des réserves sur cette « *convenance* » profonde que l'Eglise et plusieurs participants à la consultation perçoivent entre sacerdoce et célibat. Faut-il vraiment penser, par exemple, que « *militer pour une conception revue et corrigée du prêtre* » et « *déclerger la caste des "sacerdotés"* » implique, comme le voudrait quelqu'un de « *renoncer au célibat* » ?

C'est vrai que, dans le contexte actuel de l'Eglise latine, cette loi du célibat pour le prêtre est difficile à comprendre et peut être vécue comme une contrainte inadmissible et une atteinte à la liberté de l'homme ; d'où les réactions quelquefois violentes :

« *Il est scandaleux d'avoir lié sacerdoce et célibat dont on a fait un absolu pour accéder au sacerdoce* ».

« *Avoir fait du célibat une structure ecclésiastique et une obligation est — je le dis avec force — une atteinte grave à ce*

que j'ai découvert comme faisant partie du cœur de la foi, à savoir : l'infini respect de Dieu devant la liberté de chacun d'entre nous. Qu'un de mes frères chrétiens se sente atteint dans cette liberté-là est, pour moi, un réel scandale... ».

« La conviction générale s'est faite (dans notre atelier de travail) que le célibat obligatoire était une anomalie non seulement aujourd'hui, mais aussi pour le passé ».

Quelqu'un parle d'un « massacre », pour ceux qui sont contraints par cette loi à un écartèlement permanent, et finalement — *quoiqu'ils choisissent* — à une mutilation radicale, ce qui les classe, contrairement à ce qu'on continue d'affirmer, dans la deuxième catégorie d'ennuques dont parle le Christ (et non dans la 3<sup>e</sup>), puisqu'ils ont été rendus tels par la loi, c'est-à-dire par la main des hommes.

« Si, théoriquement cette « loi ecclésiastique » ne fait violence à la liberté de personne, puisque c'est en toute liberté et connaissance de cause que chacun se porte candidat au ministère... elle peut imposer une lourde contrainte à ceux qui n'acceptaient le joug du célibat que pour obtenir le ministère. Mais à ceux-là, malgré beaucoup de compromissions et de déchets, l'état de Chrétienté a longtemps rendu ce joug humainement supportable. Il n'en va plus de même aujourd'hui à cause de l'évolution de la société. C'est pourquoi l'obligation du célibat ne va plus de soi, et certains l'accusent de faire violence à la libre candidature au ministère » (MOINGT. art. cit. p. 123).

Voilà pourquoi certains disent : « Nous avons choisi d'être prêtres, non d'être célibataires ». Cette affirmation apparaît aux yeux de plusieurs un peu hâtive et simplificatrice d'une situation quand même plus complexe.

« N'avons-nous pas tendance à projeter dans le passé, consciemment ou non, ce qui est devenu une option présente ? ».

« Au lieu de dire : Nous avons choisi d'être prêtres, non d'être célibataires, il vaut mieux reconnaître franchement que nous avons donné notre parole un jour. C'est un élément dont nous devons tenir compte dans toute réflexion sur un éventuel mariage. Un élément, non le seul élément ».

On sent dès maintenant que la « loi ecclésiastique » du célibat est difficilement perçue dans son sens positif par certains, et qu'elle suscite des remises en question qui ne peuvent pas ne pas interroger l'Eglise dans son souci de lire les Signes des Temps.

**Le célibat  
a-t-il  
quand même  
un sens,  
et lequel ?**

*Forme d'amour* : universel, gratuit, solidaire des plus pauvres. Nous avons déjà parlé de la disponibilité totale au service du Royaume. Les participants à cette consultation manifestent bien d'autres motivations pour le célibat :

Une équipe le voit « *comme une forme d'amour*  
— *qui est une façon de véhiculer l'amour le plus universel,*  
— *qui peut permettre d'aimer ceux qu'on laisserait volontiers pour compte : les pauvres, les mal-aimés, les mal-foutus* ».

Une autre y voit « *un signe donné à ceux qui sont condamnés contre leur gré au célibat, qu'ils ne sont pas des damnés et que pour eux comme pour les autres le bonheur est possible* ».

Le célibat est perçu « *comme nécessité pour le monde : il exprime une certaine gratuité dans un monde où pour recevoir quelque chose il faut toujours donner quelque chose* ».

Lorsque les gens sont « *mal-aimés, ils ont besoin de quelqu'un qui puisse les aimer gratuitement* ».

**Valorisation  
et dépassement  
de la sexualité**

« *Dans un monde érotisé où l'amour offrande est de plus en plus dévalué au profit de l'amour désir, au point où ce dernier se substitue ou étouffe celui-là, le célibat peut être une affirmation de l'amour offrande où doit s'épanouir l'amour désir et, à ce titre, valoriser la sexualité et le rapport du couple* ».

« *Le célibat est complémentaire de l'état de vie dans le mariage, il aide à une véritable compréhension de la valeur du mariage comme révélateur d'un plus dans lequel l'amour humain pleinement vécu sera accompli* ».

« *Il m'est apparu que notre célibat pouvait constituer un point d'appui pour les foyers* ».

« *Il est un Service de l'amour humain : il n'est pas à côté de l'humain, il est pour l'humain. Il est même « en avant » de l'humain justement parce qu'il est un appel... comme le Seigneur est toujours en avant de nous et nous appelle* ».

« *D'ailleurs des foyers chrétiens réclament pour eux-mêmes, pour leur vie de foyer ce témoignage du sacerdoce célibataire. Pour pouvoir vivre en famille cet amour qui ne s'enferme pas parce qu'il a sa source en Dieu, ils demandent le témoignage de célibataires vivant l'amour comme un appel à toujours se dépasser* ».

Est-ce un échange en sens unique ? ou bien les gens mariés apportent-ils quelque chose aux prêtres engagés dans le célibat ? « *ce sont des hommes et des femmes qui, à longueur de vie, m'ont en quelque sorte révélé le contenu de ce que je vivais ;*

*alors que la formation reçue avait surtout insisté sur le côté juridique ou sur le côté eschatologique qui, à vrai dire, ne me suffirait pas aujourd'hui ».*

## **Signe du Royaume**

Le célibat est encore vécu par les participants de cette consultation comme signe d'un monde « autre » : ce que Jésus appelle le « Royaume », déjà présent dans le monde d'aujourd'hui ; « *comme un témoignage de foi en le monde à venir* » ce monde de la résurrection où, au dire du Seigneur, on ne prendra ni femme, ni mari.

*« Le célibat étant anticipation du Royaume de Dieu rappelle à l'humanité, aux époux que l'épanouissement total n'est possible qu'en s'ouvrant à des tâches plus vastes. Il s'agit de préparer, à travers l'histoire humaine, la manifestation du Règne de Dieu qui vient ».*

Le Célibat « peut être le signe que tout homme, dans sa vie, doit chercher un au-delà à ce qu'il fait, aux manières de faire courantes, à la nature elle-même. Signe qu'il y a une manière particulière de vivre toute chose, de mener son existence humaine. Une manière selon l'Esprit » et qui est source de cette liberté spirituelle que l'homme moderne revendique volontiers.

*« Mon célibat m'apparaît comme une affirmation violente — parce que effectivement allant à contre-courant — de la présence du Christ aujourd'hui, du Christ comme quelqu'un capable de remplir le cœur d'un homme et comme une affirmation du désir de Dieu d'être aimé comme un époux, non seulement avec l'esprit, mais aussi avec le corps. Le célibat m'apparaît comme une sorte de consécration, comme une eucharistie, un sacrifice offert pour les hommes ».*

## **Sens du célibat au Magreb**

Puisque cette consultation a été particulièrement demandée par la Commission du Tiers-Monde, il faut s'arrêter à cette situation de célibataire consacré dans le monde maghrébin d'aujourd'hui.

Une lettre d'Algérie propose des réflexions importantes sur cette question précise. Elle note que le Maghreb est loin d'être fermé à un sens humain du célibat et que la présence de célibataires laïcs, prêtres et religieuses, ou même non-croyants aidant les hommes et les femmes du Maghreb à découvrir un sens au célibat, serait d'un grand profit pour la société maghrébine et pour les personnes qui la composent :

*« Que cette situation (de célibataire) reste incomprise pour un grand nombre de gens, ceci reste vrai et le restera jusqu'à ma mort, puisque c'est une situation qui n'est pas « naturelle »*

et que je ressens comme telle par tout un côté de moi-même. Mais ceci n'est pas propre aux populations du Maghreb... que des hommes et des femmes, croyants ou non, puissent donner un sens à leur célibat et que ce sens puisse être compris comme un don qui dépasse le destin personnel, me paraît aujourd'hui une réalité amplement confirmée, aussi bien par des chrétiens que des non-chrétiens, engagés dans la vie du monde. Les exemples ne manquent pas. L'Algérie les a d'ailleurs connus, en particulier durant la guerre de libération, que la situation même de célibataire, en dehors d'un engagement radical, et peut-être temporaire (du genre engagement pour une lutte révolutionnaire, par exemple) puisse être admise par une société comme étant aussi une forme d'épanouissement de l'Homme, compte tenu de l'activité qu'il a et de l'utilité qui en résulte pour les autres (activité créatrice de tous genres) me paraît tout à fait souhaitable ».

Un prêtre-ouvrier qui ne vit pas au Maghreb se pose deux questions qui doivent permettre d'aller plus avant dans l'analyse du contenu des réponses faites à la consultation :

« Mes frères qui vivent dans les pays de l'Islam me permettront-ils de m'aventurer dans un domaine où je n'ai pas leur compétence ? Je veux croire que le signe du célibat apparaît difficilement saisissable dans une civilisation où il va absolument à contre-courant de ce qui est reconnu comme humain valable, qu'il apparaisse comme une sorte de mutilation, de refus de réaliser pleinement son humanité par le mariage et la procréation. Cependant, je me pose deux questions :

— le mariage réellement monogame et son exigence de fidélité absolue n'est-il pas aussi difficilement saisissable dans le contexte de l'Islam ?

— d'autre part, l'Islam sera-t-il donc définitivement fermé à certains aspects du Royaume qui vient... à un certain au-delà de l'Homme, à un certain absolu de l'Amour que, seul, peut révéler l'Esprit de Dieu, cet Esprit qui frappe à la porte de tout homme ? J'avoue que je ne puis m'y résoudre. J'ai, du reste, été extrêmement frappé par le témoignage de jeunes gens vivant en partage de vie quotidien avec des amis musulmans. Ils me rapportaient l'émerveillement de ces amis découvrant la valeur d'une amitié vécue entre filles et garçons dans le respect de relations « frères et sœurs ». Gars et filles de vingt ans vivant une fidélité authentique au célibat en plein bidonville (quand on sait tout ce que cela peut représenter...) n'est-ce pas autant à contre-courant que de vivre un célibat consacré en plein cœur de l'Islam ? Est-ce seulement un défi, ou est-ce peut-être un appel pour des hommes simples, mais aimés de Dieu et invités à la même plénitude de vie, un appel à s'ouvrir à des possibilités humaines et à une profondeur qu'ils n'avaient pas soupçonnées ? ».

**Le célibat  
consacré :  
une question  
radicale  
posée  
au monde  
d'aujourd'hui**

Ce célibat consacré qui, finalement, « n'a pas de raison d'être autre que Jésus-Christ », « pose question ».

Véçu dans une attitude de *service*, il est une *interpellation* :

« *Seul importe que, face à un homme dont la vie s'exprime à travers une attitude de service, des hommes s'interrogent sur les raisons de cette attitude :*

— *Pourquoi agis-tu ainsi ?*

*pourquoi es-tu embarqué dans tous les coups ?*

— *Pourquoi, toi qui n'es pas marié, te mouilles-tu à ce point dans la bagarre syndicale ? Alors que tu n'as que toi à défendre ?*

— *Qu'est-ce qui te fait vivre comme ça ? ».*

Cette interrogation mystérieuse surgie d'une vie dans le célibat à cause de Jésus-Christ peut sembler valable même au Maghreb :

« *Le fait que nous essayons de vivre ce célibat comme une réponse à un appel de Dieu peut, peut-être, à ceux qui nous voient vivre (aujourd'hui et demain), poser une question relative à la Foi, au sens de Dieu et de l'Histoire humaine. Ceci, bien sûr, nous reste caché. Les mêmes questions peuvent être posées par la vie d'un couple marié (que le mari soit prêtre ou non) mais aucune affirmation dans ce domaine n'est décisive et encore moins systématique ».*

*Enfin* « *l'Homme occidental, l'Homme musulman, l'Homme tout court... ne finira-t-il pas, peu à peu, à s'ouvrir à un au-delà de ses propres perspectives, en continuant son cheminement vers l'achèvement de lui-même, vers la Rencontre de l'Absolu, au contact d'humbles témoins dont la fidélité ne s'explique que par référence à Celui qui, seul, peut donner de la vivre ? ».*

En fait, plus profondément que sa valeur d'utilité pratique qui pourrait encore être assez facilement admise par les hommes : « *ce qui constitue vraiment l'appel au célibat, c'est bien davantage le signe extrême de contradiction qu'il représente au sein d'un monde endurci, aux oreilles fermées et qui a besoin de signes visibles. Dans le climat sexualisé du monde occidental, une vie offerte dans une authentique chasteté au nom du Christ pose une question d'envergure ».*

(Texte du Pasteur SCHUTZ)

**Ce signe,  
même incompris,  
faut-il  
le supprimer ?**

Le célibat consacré veut donc être le signe du Royaume qui vient. « *Et si ce signe n'est pas compris, ni surtout accepté, faudra-t-il en déduire que le signe est périmé ?* ».

« *Si le signe n'est pas reçu, faut-il supprimer le signe ? Ou, au contraire, n'est-ce pas l'occasion de l'affirmer plus fortement que jamais ?* ».

Question à laquelle est donnée une réponse un peu vigoureuse : « *Je n'en ai rien à foutre, en fin de compte, que les gens croient ou non à la chasteté que je vis ! Cela ne m'importe que dans la mesure où c'est un seuil, un mode d'accès à une interrogation plus profonde sur ce qui me fait vivre en permanence. Dans la mesure aussi où cela provoque un partage sur la place de Jésus-Christ dans ma propre vie, dans la vie de tout homme, dans le devenir de notre monde* ».

En fin de compte, le célibat consacré est issu de l'Évangile, il est lié à la foi en Jésus-Christ et ce signe ne peut être lu que dans la foi.

« *Ce n'est compréhensible que pour un croyant en Jésus-Christ* ».

Lorsque Jésus avait proposé cet état de vie, il avait utilisé un mot qui choque : « *ennuque* ». « *Le mot dit bien ce qu'il veut dire* ». Et c'est très probablement parce que les adversaires du Christ, lui reprochant de déviriliser ses disciples et de les démobiliser, usaient déjà de ce mot à son endroit et à l'endroit de ses apôtres pour exprimer leur colère en face d'un enseignement si choquant pour leurs espérances messianiques, que le Christ a repris volontairement ce mot d'« *ennuque* » en le proposant comme une manière possible de vivre pour le Royaume de Dieu qui vient. Il avait d'ailleurs conclu par ces mots : « *Comprenez qui pourra* ».

« *Pour ce qui est du signe donné par le consacré, je sais que mes copains de travail ont plus de logique qu'on ne l'imagine ; je pense pouvoir affirmer, après en avoir parlé avec plusieurs, qu'ils admettront mon célibat le jour où ils commenceront à croire en la Résurrection et en la Vie éternelle ; et ce sera aussi difficile. Les deux sont liés dans le fondement de ma vocation ; ils le sont aussi dans leur approche de la Foi. Là encore, je me rends compte que rien ne peut expliquer en vérité, le célibat-consacré si ce n'est l'Évangile du Christ et son Royaume à venir* ».

## II. - Réflexions sur le célibat au niveau existentiel : Comment est-il vécu par les uns ou les autres ?

Le climat d'accueil et de confiance a permis à plusieurs de prendre le risque de se livrer à leurs frères à un niveau très personnel et de leur dire comment ils vivaient le célibat et l'intégraient dans leur existence « *d'homme qui est prêtre* ».

Nous verrons d'abord comment il a été envisagé et vécu au départ, puis comment il est vécu maintenant dans leur vie de prêtre, car il y a eu bien des évolutions en cours de route.

### **Le célibat consacré : un engagement définitif**

Les témoignages donnent l'impression, dans l'ensemble, d'une certaine lucidité quant au lien qui existait entre célibat et sacerdoce et quant à l'engagement qu'il requérait de chacun, avec, cependant, des nuances très sensibles.

« *Au départ, ça faisait partie de la panoplie* ».

Un autre voit dans cet engagement au célibat « *comme une vente à crédit, le Sacerdoce : quelque chose qui nous plaît, mais qu'on doit payer à tempérament* ».

Tel a longtemps pensé « *que sacerdoce et célibat étaient totalement liés. On acceptait le célibat avec le sacerdoce. Il reconnaît maintenant qu'il faudrait pouvoir choisir* ».

Tel autre : « *Lorsque la question de l'engagement au célibat s'est posée pour moi, il y a quelque vingt ans... elle était indissociablement liée à l'avancée au sacerdoce, au point que je ne pouvais guère concevoir l'un sans l'autre* ».

Il en est, cependant, qui ont conscience de s'être engagés plus totalement dans le célibat par option personnelle, pour répondre à un appel de Dieu sur eux.

« *Au cours de ma préparation au Sacerdoce, ce n'est pas le célibat qui a fait pour moi difficulté, mais bien plus les formes d'insertion de vie sacerdotale. Le démarrage, puis la suppression des prêtres-ouvriers ont été pour moi, à l'époque, une épreuve quant à mon accession au sacerdoce. J'ai demandé le sous-diaconat à 29 ans. Je l'ai fait en toute liberté. Je savais parfaitement à quoi je m'engageais, ayant eu l'occasion de me poser*

concrètement la question du mariage alors que j'étais encore libre au point de vue de mon avancée aux ordres. En m'engageant au sous-diaconat, je savais que, par tout un côté de moi-même, je souffrirais de cette situation... De fait, les choses n'ont pas été faciles toujours pour moi dans ce domaine. J'ai été tenté de me reprendre (qui ne l'a pas été ?). Mais je peux dire jusqu'à aujourd'hui que j'ai toujours pensé que le célibat correspondait, pour moi, à un appel du Seigneur.

*Je n'ai donc pas dissocié, à l'époque, Sacerdoce et Célibat. En ce qui me concerne, je ne le dissocie pas plus aujourd'hui, estimant toujours que le célibat est pour moi un appel du Seigneur auquel, je le constate, il me faut répondre tout au long de ma vie, sans que je puisse dire que le problème est définitivement classé ».*

Un autre témoignage fait une distinction plus forte encore entre son engagement au célibat par le sous-diaconat et son ordination sacerdotale, voulant souligner ce que cela a représenté de positif pour lui :

*« Il y eut autre chose pour moi avant la prêtrise : le sous-diaconat. Depuis ce jour, je suis consacré au Seigneur. Cela, c'est une expression positive, qui reflète quelque chose de vital pour moi et combien !! C'est pourquoi, quand on parle des prêtres, on ne devrait jamais parler de Célibat « tout court », mais bien de « célibat consacré », ce n'est pas une subtilité de langage ; il n'y a pas d'homme qui puisse vivre heureux avec un tel complexe de frustration, alimenté par le vide que cause en lui le manque de mariage. Si un prêtre est atteint par ce complexe, il ne peut plus être heureux, et il y a beaucoup à craindre pour le témoignage qu'il va porter à son alentour. Ce n'est malheureusement pas inouï.*

*Certains me disent alors : et le renoncement qu'implique un tel style de vie, qu'en fais-tu, si tu es un homme normal ? — Effectivement je pense qu'à tout choix dans notre vie correspond un aspect de renoncement qui est fatal (surtout quand il s'agit d'un choix d'Amour). Choisir une chose, c'est laisser le reste de côté. Mais on ne vit pas pour un renoncement ; c'est impossible à l'homme. C'est trop négatif pour accrocher une vie. Ainsi, celui qui se marie choisit-il l'élu de son cœur et, par le fait même, il renonce aux autres femmes. Au jour de ses fiançailles, disons-le bien simplement, il ne voit plus qu'elle ; il ne pense même plus aux autres filles qu'il connaît ; c'est la vie. Ainsi, après avoir longuement pesé les choses, le pas du Sous-diaconat ne fut pas, pour moi, un geste de renoncement ; c'était un pas en avant, l'élan d'un homme vers le Seigneur, qui le comblait en retour. Et le Seigneur n'a jamais cessé de me combler ! Cela vous étonne-t-il ? Moi pas. L'Amour du Seigneur est fidèle, éternellement ».*

Enfin, le même souligne qu'il a perçu cet engagement comme *définitif* et prenant sa source dans l'Évangile :

*« Pour répondre à nos interrogations, la référence à l'Évangile m'a semblé primordiale ; cette référence n'est pas, pour moi, une bouée de sauvetage ; elle fut au départ de ma vocation, il est bien normal qu'elle y soit toujours au cours des étapes de ma vie ; si elle n'y était plus, ce serait grave, et j'avoue bien simplement que je serais sans vraie réponse à ce problème ».*

A propos de l'aspect *définitif* de cet engagement, il écrit :

*« C'est ici qu'il faut se remémorer le chapitre 19 de Mathieu, qui traite de l'engagement dans le mariage et dans le célibat, ainsi que de l'esprit de pauvreté. Le mot « ennuque » veut bien dire ce qu'il veut dire, il comporte un caractère irrémissible, quelque chose de définitif. Celui qui l'est dès le sein de sa mère, ça ne se soigne pas ; et celui qui se rend tel lui-même, en vue du Royaume de Dieu, c'est aussi pour toujours. Ainsi ai-je interprété cet évangile, en calculant mon avenir au sortir de l'adolescence. « Comprenne qui pourra » ajoute le Seigneur ; j'admets facilement que d'autres ne comprennent pas ainsi la chose ; car, c'est d'abord une question de vocation et tous les membres dans un même corps n'ont pas la même fonction ».*

**Le célibat  
consacré,  
un choix  
à renouveler  
chaque jour**

**Le célibat  
consacré :  
chemin difficile  
et fait de lutte**

L'engagement au célibat consacré ne peut pas être une chose faite au départ, même s'il a voulu être définitif. Il est un choix *« à renouveler tous les jours, comme dans le mariage »*, *« depuis (mon engagement au célibat) je n'ai jamais considéré ce choix comme une chose réglée. Le garde-fou (je n'ai pas peur du mot) le plus sensible a été et reste la fidélité à l'engagement pris et à la parole que je me suis donnée. La trahir serait d'abord — je le dis clairement — me trahir moi-même. Une telle affirmation peut paraître plus stoïcienne que chrétienne. Je ne le pense pas car je considère que je ne suis plus libre de reprendre ce que j'ai donné ».*

Si ce célibat est source de joie et de liberté lorsqu'il est vécu en profondeur et sans réserve, il reste un chemin difficile, fait de lutte, car l'égoïsme sommeille en chacun de nous qu'il soit engagé dans le mariage ou dans le célibat.

*« La chasteté ne peut être qu'une chasteté de lutte et cette lutte n'est pas forcément glorieuse, j'allais dire pas forcément victorieuse en tous points. Mais, comme toutes nos démarches, nos intentions les meilleures, nos recherches, elle est vécue par un homme limité, faible. Un homme qui, dans sa conscience de chrétien, accepte la loi de la vie qui est passage.*

*Peut-être prend-elle plus de sens pour nous au moment même où elle devient plus difficile. En effet, nous imaginons mieux qu'hier la réalité et la signification extraordinaires de l'union de l'homme et de la femme. (Donner au mot imaginer toute sa puissance de suggestion). Parce qu'aussi il arrive de traverser des heures difficiles et que, au tournant de la quarantaine, nous sommes à l'âge où l'on aimerait se reposer sur une compagne de vie, sans pour autant démissionner de l'engagement du sacerdoce avec ce qu'il implique comme relations aux hommes. Se reposer sur quelqu'un qui soit quotidiennement partie prenante de notre vie, de nos engagements, de nos réussites, comme de nos espérances difficiles. Une certaine solitude pèsera toujours lourd à une chair faite pour s'épanouir à travers les liens les plus charnels ! Tout cela, il faut savoir à certaines heures se le redire. Non pour regretter d'avoir choisi une voie difficile, mais pour chasser toute lassitude, toute aigreur. Pour retrouver la fidélité laborieuse, mais joyeuse, du choix fait librement. Pour assumer lucidement aujourd'hui un choix fait hier avec le contenu de conscience qui était alors le mien... ».*

*« J'ai aujourd'hui une meilleure connaissance personnelle des enjeux de l'amour humain ; qui dit meilleure connaissance, dit désir plus grand d'expérimenter. On ne peut nier que tout dans notre peau (car nous en avons une !) nous attire à l'amour exprimé dans une expression la plus complète : corps et cœurs. Cela s'entend d'autant mieux que l'attitude de service qui anime notre vie de prêtres nous pousse à aimer, à vivre l'amour dans un jeu de relations humaines sans cesse plus large et plus dense.*

*Accepter son sexe : Il a une place importante dans la vie de tout humain. Il ne peut en être autrement pour moi. Je ne suis pas fait d'un autre matériau que les autres parce que je suis prêtre. Comme eux, je ne suis pas de bois, comme on le dit couramment. Sa place, ou son rôle, n'est pas diminué du fait même qu'il n'entre pas dans le processus vital de génération, de reproduction ».*

*« En commençant cette réflexion, je dis tout de suite que, personnellement je ne remets pas en cause mon engagement au célibat et que si, aujourd'hui, l'Eglise donnait aux prêtres la liberté de se marier, je rechoisirais le célibat, pensant qu'il répond à un appel de Dieu sur moi. Tout en disant cela, je dois reconnaître, en même temps, combien je me sens fragile et vulnérable dans cette situation de célibat, comme si je ne pouvais trouver en moi-même mon point d'ancrage. (Cette vulnérabilité ne serait-elle pas éprouvée d'ailleurs dans la situation de mariage ?).*

*Aux heures où « frère âne » se rappelle à mon bon souvenir, ou lorsque peuvent surgir les tentations plus subtiles de compensation affective, je sais bien que, laissé à moi-même, et sans le*

*réflexe de foi d'en appeler à Celui sur qui j'ai misé ma vie, je serais perdu. Interpellé parfois sur ce sujet par des camarades de travail, il m'est arrivé d'expliquer que je me savais bien fait de la même pâte humaine, et aussi faible et fragile que d'autres, mais que, si je tendais à une vraie fidélité au célibat, c'est qu'un Autre en moi me donnait de la vivre sans Qui je ne le pourrais pas. Combien de fois suis-je revenu sur tel ou tel passage de St Paul m'invitant à détourner mon regard de moi-même pour le tourner sur le Seigneur : « Ma grâce te suffit, car ma puissance se déploie dans la faiblesse — Ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi — Je puis tout en Celui qui me fortifie — C'est de grand cœur que je me vanterai surtout de mes faiblesses afin que repose sur moi la puissance du Christ. Attitude de foi qui, je le sais bien, est réclamée tout aussi bien dans la situation du mariage où l'exigence d'une véritable fidélité ne peut reposer que sur le Seigneur ».*

### III. - Questions nouvelles concernant les prêtres mariés

#### **La procédure de la " Réduction à l'état laïc "**

L'Eglise manifeste ces dernières années une réelle libéralité pour la dispense de la « loi » du célibat dans le cas de prêtres qui se sont engagés dans le célibat sacerdotal en soumission à la loi en vigueur. Il ne semble plus qu'elle veuille marquer d'un caractère de déchéance le prêtre qui renonce au célibat et elle lui reconnaît le droit au mariage religieux.

#### **Une question de vocabulaire**

Le vocabulaire utilisé par le droit canon et par la communauté des croyants reste quand même marqué par ce caractère de déchéance, puisqu'on parle encore quotidiennement de « réduction à l'état laïc », terme impropre et malheureux. « La proposition de réduction à l'état laïc » ne peut convenir, à la rigueur, qu'à un prêtre qui ne désire plus exercer de ministère sacerdotal. Encore faudrait-il regarder de près la signification donnée à cette « réduction » et le processus employé.

Il suffit d'entendre des laïcs réagir devant cette expression pour saisir ce qu'elle a d'impropre et d'inconvenant. Quelle idée

se fait-on donc du laïc dans l'Eglise ? Quelle conscience de supériorité cléricale !

Pour ma part je préfère parler de « retour à la vie laïque ».

« Il faut avouer qu'un tel changement de perspective exigera de tous, surtout collectivement, souvent une longue préparation, toujours beaucoup de lucidité, de simplicité et de respect mutuel ».

## Problème théologique du " Caractère " sacerdotal

Mais un problème plus profond est posé ici, qui engage toute une réflexion théologique sur la notion du « caractère » que la théologie traditionnelle attribue au sacrement de l'Ordre : « Peut-on dire que le prêtre qui a été " réduit à l'état laïc " possède encore son caractère sacerdotal à l'instar de son caractère baptismal ? Grave problème de théologie qu'on croyait résolu ! ».

Le P. Moingt s'est essayé à une réflexion théologique sur cette question de la permanence du « caractère » sacerdotal dans les « Recherches de Science religieuse » n° 58, 1970, pp. 261-264.

## Conséquences fréquentes sur la personne du prêtre, de la " réduction à l'état laïc "

Il faut bien admettre que dans les faits cette « réduction à l'état laïc » apparaît aux yeux de beaucoup dans l'Eglise comme une déchéance :

« Dans les faits, cela apparaît comme une semi-excommunication. La libéralité actuelle de l'Eglise semble une façon de se débarrasser le plus vite possible des brebis galeuses sans regarder le problème en face. " Il y a plein de blancs, disait quelqu'un, dans le raisonnement des évêques interrogés ". Dans ce procédé juridique, il y a un mépris notoire de la personne du prêtre qui a servi l'Eglise et qui se retrouve sur le pavé avec des problèmes souvent ardues de gagne-pain et d'insécurité. Entre autres choses, ne serait-il pas juste que la Mutuelle St-Martin, par exemple, maintienne les droits acquis par les cotisations versées pour la maladie et la retraite ? On parle de solution de Charité. Il faut des solutions de Justice. Ecarté de la communauté dans laquelle il baignait, le ci-devant prêtre se retrouve facilement isolé au point de perdre non seulement sa volonté apostolique mais encore sa foi ».

On signale également le sentiment de rejet par la communauté chrétienne qu'ont eu bien des prêtres mariés, rejet qui n'est pas seulement le fait de trop de chrétiens, mais souvent le fait des communautés sacerdotales elles-mêmes. Combien de situations sont un scandale, ou plus profondément dénotent le manque de liberté profonde en face des personnes qui nous font question et n'entrent pas dans les normes habituelles.

« Nous savons par expérience à quels désespoirs ou plus

*simplement parfois à quels constats d'échec, le rejet ou l'indifférence peut mener, alors que cet échec est l'œuvre souvent beaucoup plus d'un conditionnement né de l'habitude que d'un choix. Certains d'entre nous qui se sont mariés l'ont fait dans des conditions d'isolement et de rupture qu'ils n'ont pas voulues, alors que dès maintenant beaucoup de choses nouvelles sont déjà possibles ».*

On peut noter ici le témoignage d'un prêtre qui n'est pas de la M.D.F., en recherche de vérité profonde sur lui-même et de reconstruction de sa vie après avoir été au bord du suicide. Voici comment il relate son expérience d'isolement après avoir quitté le ministère en accord avec ses supérieurs non par abandon ou désertion (il croit profondément à un appel du Seigneur sur lui pour le ministère sacerdotal) mais par honnêteté devant les difficultés psychologiques auxquelles il devait d'abord faire face :

*« Les premiers mois furent particulièrement pénibles. Je me retrouverais épouvantablement seul, ne connaissant personne, n'ayant aucune visite. Psychologiquement j'étais au creux de la vague. J'étais content d'avoir fait le saut de la rupture et d'avoir mis en place les quelques éléments indispensables pour pouvoir vivre : du travail, un logement, un traitement psychanalytique dans lequel je mettais tout mon espoir, même si cela devait être long. Car tout était là : il fallait vivre, il fallait à tout prix éviter le suicide.*

*J'avais quitté le ministère sans claquer la porte ; j'étais seulement parti comme un homme épuisé, conscient d'une vie en porte-à-faux, invivable qui obligeait à une refonte intégrale.*

*En un sens, je désirais une visite, mais je ne la demandais pas. Ce qui comptait pour moi, c'est qu'elle fut spontanée. Et pourtant, je l'attendais en pressentant qu'elle ne viendrait peut-être pas. Ma propre expérience ne m'avait-elle pas appris qu'il y a pratiquement incompatibilité entre la spontanéité et l'état ecclésiastique ? J'ai attendu huit jours, quinze jours, un mois, trois mois... Au bout d'un an j'ai sorti la bouteille réservée au premier visiteur et j'ai trinqué à ma santé ! Le bon vin c'est tout de même alléchant !*

*A mon premier Noël, j'ai voulu faire l'effort de sortir de l'effondrement qui me figeait dans un immobilisme stérile. Ce n'est pas que je ne désirais pas retrouver le contact avec les autres et renouer avec une vie militante, mais je n'avais aucun ressort.*

*L'isolement, quand on n'a pas de ressort, c'est tragique : c'est comme un asphyxié qui voudrait ouvrir la fenêtre, mais qui n'en a plus le pouvoir.*

*Je suis tout de même arrivé à passer Noël avec les Petits Frères des Pauvres en compagnie de « nos vieux amis ». A la*

suite de quoi, j'ai pris en charge deux vieilles de quatre vingt cinq ans que je n'ai jamais quittées depuis. Leur contact me mettait en présence d'une autre face de la solitude...

Côté Eglise, j'ai assez vite cherché une communauté d'accueil où je désirais être reconnu pour ce que j'étais, avec mes difficultés et ma recherche, où je trouverais le partage de la fraternité et de la Parole, où je puiserais l'élan d'un minimum vital pour cette période de transition qui devait durer assez longtemps.

En vain, les portes sont restées fermées durant un an et demi. Curés et doyen me demandaient de ne pas me faire connaître auprès des laïcs pour ne pas semer le trouble dans les consciences : le curé de L... ne pouvait rien faire pour moi ; quant au doyen de C... il n'a jamais pu comprendre que je ne pouvais trancher actuellement entre le laïc et le sacerdoce. Je pouvais dire qui j'étais (et cela je le désirais), je pouvais assurer que je n'exerçais plus aucun ministère sacerdotal, que j'essayais de vivre en laïc, mais trancher sur l'option profonde de mon orientation, cela ne pourrait se faire qu'en fin de psychanalyse. Impossible d'arriver à me faire comprendre.

Au bout d'un an, il a fini par me communiquer l'adresse d'un responsable d'A.C.O. ayant d'assez hautes responsabilités dans ce mouvement. Je crois que nous nous sommes compris, que nous avons senti les points sur lesquels nous divergions, mais l'A.C.O. posait à mon entrée une condition qui n'était pas réalisable pour moi dans un proche avenir : je devais quitter le cabinet d'expertise-comptable où j'étais et rentrer dans une entreprise ; là j'aurais contact avec les travailleurs et je pourrais mener une action syndicale. Mon engagement à « Culture et Liberté » ne suffisait pas. Peut-être l'A.C.O. avait-elle le droit de me poser cette condition, mais je me retrouvais toujours sur la touche.

Ce sont les E.T.C. (Equipes de Techniciens Chrétiens) qui finalement m'ont ouvert leur porte, sans difficulté d'ailleurs. J'avais cherché depuis un an et demi. Je n'ai pas eu l'air de leur poser un problème impossible et l'accueil s'est bien fait. Merci à eux... ».

**Remèdes  
immédiats  
à apporter :  
Une attitude  
d'accueil  
et de  
compréhension**

Pour éviter de telles conséquences sur les personnes, si contraires au Commandement du Christ dont nous réclamons, il faut instaurer une recherche commune dans un climat de respect des personnes.

*« Le combat contre la fameuse procédure de "réduction à l'état laïc" change déjà les choses. Mais il faudrait beaucoup plus pour éviter que tant de prêtres ne se dissolvent dans la nature, en disant : « A quoi bon se battre, puisque nous ne sommes pas compris ! ». Lorsque les communautés ou les autres prêtres ont une attitude positive à leur égard, on se sent tout à coup devant des problèmes sérieux et d'avenir, dépassant la situation personnelle d'un prêtre. Par contre, ceux qui parlent « religieusement » de « cas douloureux » sont souvent les mêmes qui en font une interprétation psychologique rance. Il disent : « Il n'a pu se passer de femme » — à croire que, dans leur esprit, il s'agit soit d'un objet utilitaire, soit d'un caprice ».*

*« Il est temps que l'Eglise devienne plus humaine par rapport à des hommes qui ne rejettent rien, ni de leur foi, ni de la parole donnée, mais qui, par suite d'une évolution personnelle, du monde, que personne ne peut nier, découvrent d'autres exigences, d'autres besoins qui aussi ne feront que donner plus de valeur au célibat librement choisi ».*

On comprend l'extrême sensibilité d'un prêtre marié qui met en garde contre un sentiment de pitié et de miséricorde. La pitié dénote souvent un mépris inconscient et toujours plus ou moins ressenti par celui qui en est l'objet. Dieu seul peut avoir pitié. Ce qui est réclamé de nous c'est le respect les uns des autres :

*« Il n'est pas question, parce qu'on serait compréhensif, miséricordieux vis-à-vis des personnes, etc. de tenter de trouver un petit quelque chose qu'on offrirait aux prêtres mariés et qui pourrait leur faire exercer un tant soit peu la responsabilité sacerdotale à laquelle ils continuent à tenir.*

*La compréhension et la miséricorde n'ont rien à voir en cette affaire ».*

Certains chrétiens eux-mêmes posent la question de cette place des prêtres mariés dans l'Eglise :

*« Ils posent la question différemment en se demandant, à propos de prêtres mariés : « ont-ils renoncé à tout ce qu'ils croyaient ? » — Cette réaction saine pose la question de la place de ces prêtres dans l'Eglise actuelle. Parce qu'ils n'ont pas renoncé à ce qu'ils croyaient, ils ont leur place dans l'Eglise. Et nous pensons même qu'ils peuvent, s'ils le désirent, garder une place dans le ministère. Mais en tenant compte des réactions de la conscience chrétienne commune, cette place ne peut être ni la simple situation précédente, ni la même situation pour tous. Ne*

*faut-il pas tenir compte de chacun et du milieu ; car, dans ce cas, le contexte nous semble avoir une grande importance ».*

## **Le désir de prêtres mariés de continuer le ministère**

## **Leur engagement sacerdotal**

Nous avons vu qu'il y avait une première démarche, urgente et impérieuse, celle de l'insertion des prêtres mariés dans l'Eglise, dans cette communauté d'hommes et de femmes qui sont rassemblés au nom de Jésus-Christ et de l'Amour qu'il nous prescrit.

Mais de plus en plus nombreux sont ceux qui, loin de vouloir abandonner le ministère et désertier une place de première ligne, demandent à l'Eglise de les maintenir dans le ministère. Pourquoi ?

Cet engagement dans le ministère sacerdotal reste essentiel, premier, vital pour eux. Ils n'ont pas eu l'intention de « réduire » leur vocation sacerdotale en se mariant, « *mais en fait, dans la pratique, ces prêtres ne se trouveront-ils pas rapidement isolés, dès qu'ils auront perdu leur mandat officiel ?* ».

« *Ce que je souhaite, c'est que l'Eglise me maintienne en mission sacerdotale en reconnaissant que le mariage pour moi est la meilleure condition pour rester généreux... Mon cas n'est qu'un parmi les autres...* ».

« *Nous sommes d'accord pour que le mariage des prêtres ordonnés sur la condition du célibat obligatoire, ne se fasse pas sous le signe de la réduction à l'état laïc, mais sous le signe de la continuité du travail sacerdotal en commun...* ».

Nous sommes donc devant un problème nouveau et grave.

« *Tant que les prêtres « écartelés » acceptaient de « partir » sur la pointe des pieds, on pouvait fermer les yeux sur le devenir de ces hommes et de tous ceux qu'ils abandonnaient ; on pouvait considérer qu'il n'y avait que des cas particuliers, surtout pas de problème d'ensemble et de fond ; on pouvait donc remettre à plus tard l'étude des questions cependant réellement posées.*

*Mais il semble bien que les choses soient en train de changer et que, çà et là, des prêtres tiennent à se marier sans cesser pour autant d'exercer les responsabilités sacerdotales. Ce qui va provoquer — si ce n'est déjà fait — un certain nombre de tensions supplémentaires... Au lieu de critiquer ces prêtres (ce qui serait injuste et inefficace), au lieu de leur donner en exemple leurs « devanciers » qui n'ont pas fait d'histoires, eux (ce qui serait proprement révoltant), il me semble qu'il serait bien meilleur, bien plus efficace et bien plus pacifiant pour tous de s'attaquer au fond du problème, et de s'y attaquer sans tarder ».*

Le compte rendu d'un travail collectif sur ce point note :

**Les  
responsabilités  
assumées  
et les  
solidarités  
engagées**

**Réactions  
sur les  
"solidarités"  
invoquées  
comme raison  
d'une  
continuation  
du ministère**

*« Le sacerdoce reçu reste ici perçu comme repère premier dans les modalités de vie chrétienne des participants à cette réflexion. Il est compris comme nécessaire à la vie de l'Église, quelles qu'en soient les conditions d'exercice à réexaminer. Il entraîne à partager les solidarités des hommes et femmes dont nous partageons la vie, et cela au plus profond ».*

Ces prêtres disent prendre au sérieux leur responsabilité sacerdotale, en effet : *« beaucoup de ceux qui mettent en cause leur célibat actuellement manifestent un réel attachement, dans la foi vivante, à ce sacerdoce pour lequel ils ont offert leur vie. C'est d'ailleurs cela précisément qui fait problème ».*

Cette responsabilité sacerdotale assumée au mieux par chacun depuis des années a créé des solidarités auxquelles ils tiennent à rester fidèles.

Comment un foyer qui serait obligé de renoncer à ces solidarités ne le ressentirait-il pas comme une profonde « mutilation » qui ne pourrait pas ne pas le marquer dès le départ :

*« La responsabilité sacerdotale a entraîné dans notre vie des solidarités humaines qui ne sont plus de l'ordre du simple choix. L'obligation de rompre certains de ces liens créerait dans notre vie des ruptures très profondes ».*

Pour y voir clair, il s'agit de réfléchir sur toutes les solidarités sacerdotales qui ont été engagées par un prêtre du fait de son ministère et ne pas en oublier qui seraient importantes.

Une réflexion sur ces solidarités sacerdotales en manifeste des dimensions qui risqueraient d'être oubliées :

*« Cet appel aux solidarités contractées dans la réalisation même de notre ministère commun est une requête qui ne peut laisser indifférent aucun prêtre de la Mission. Certains de ceux qui se marient nous reprochent de rompre ces solidarités avec eux. Ne croyez-vous pas que chacun doit quand même être très franc avec lui-même et reconnaître que c'est son geste qui, de fait, porte atteinte à nos solidarités ?*

*Mais nous reconnaissons que la rupture ne doit pas être un rejet. Nous entendons chercher les liens à établir, au plan de la foi et à travers le souci de la Mission. Des formules sont déjà expérimentées ici ou là. Ce qu'il faut, c'est que ce soit sans équivoque. Il ne peut s'agir actuellement de solidarités dans l'exercice d'un ministère sacerdotal. Le respect et la lucidité demandent qu'on ne nous fasse pas dire oui à des solutions équivoques qui voudraient dire une chose pour les uns et une autre pour les*

autres. Nous respectons les copains qui ont choisi d'adopter un comportement que nous n'approuvons pas ; ils ne peuvent nous demander, au nom des solidarités établies, de prendre à notre compte leur comportement.

Les solidarités que nous avons établies entre nous ne sont pas uniquement du domaine de la camaraderie, ni même du partage de la même foi. Elles sont aussi partage d'un même sacerdoce et, très précisément, d'un type de responsabilité sacerdotale qui fonde nos solidarités. Nous ne pouvons, au nom de ces solidarités, renoncer à ce qui les fonde : l'exercice commun d'un sacerdoce collégial ».

Une autre réponse développe assez longuement la réflexion sur ce point :

« On me demande si je suis prêt à « prendre à mon compte » cet élan de liberté, de renouvellement de toute notre vie, dans un souci premier de solidarité.

Je voudrais pouvoir répondre, compte tenu de mes limites et de ma faiblesse : « Dans la mesure même où les frères qui me demandent cet accord prennent à leur compte toutes les solidarités qui sont inhérentes, de fait, au sacerdoce missionnaire commun que nous avons reçu, que nous avons vécu ».

Et c'est pourquoi je voudrais rappeler brièvement les différents réseaux de solidarités que crée notre sacerdoce.

● Je pense que la première des solidarités humaines c'est celle qui existe entre prêtres ayant choisi de se prendre en charge pour la même mission essentielle et à cause du même sacerdoce...

● La seconde solidarité touche ceux et celles qui sont en recherche, en route, ou en communauté de foi et de destin avec nous, à cause de notre sacerdoce...

● Il y a enfin des solidarités posées par le mystère de l'Eglise.

Toute la difficulté, nous le savons bien à l'heure des renouveaux, c'est de faire la part dans l'Eglise de ce qui est essentiel de sa mission et qui s'incarne nécessairement dans des formes visibles, et de ce qui n'est que secondaire, transitoire ou accessoire. Les plus grands théologiens, comme les historiens, n'ont pas fini — et, à mon sens, ne finiront jamais — de faire, en ce domaine, un partage exhaustif. Car au moment où l'Eglise se réforme, elle vit. On ne peut l'étudier depuis « Sirius », mais depuis les situations concrètes, partielles et partiales qui sont les nôtres. Seule la collégialité — cette forme suprême de la solidarité — peut nous permettre de résoudre la difficulté ».

## Un climat à créer

Dans la crise actuelle du monde et de l'Eglise, si le « mariage » des prêtres suscite tant de questions et tant de réactions émotives et passionnelles, il est important d'« assainir le climat au sein duquel peuvent se poursuivre un dialogue constructif et une réflexion sereine ». Nombreuses et délicates sont les questions que posent les prêtres qui se marient tant au niveau des personnes que des groupes et finalement de l'Eglise. « *Le climat de crise dans lequel nous sommes ne simplifie pas la recherche* ».

Dans cette recherche, ne partons pas d'a priori pour ou contre. « *C'est notre devoir d'éclairer l'Eglise, non de décider seuls* ».

Cela exige réflexion commune et confrontation « *à partir de ce que nous vivons. Faisons-le à partir d'expériences et de situations variées afin d'être certains de n'en absolutiser aucune et de dégager les exigences vraiment fondamentales...* ».

« *C'est pourquoi il semble nécessaire de collecter ces réflexions et d'approfondir ensemble avec le Conseil presbytéral, les appels que nous ressentons, les comportements que nous envisageons, la foi qui vit dans nos existences sacerdotales* ».

De cette confrontation mutuelle surgira plus de lumière. Des éléments essentiels de la situation ne seront plus laissés sous silence.

Bref, il s'agit de créer entre nous « *une attitude évangélique qui allie la vérité et l'amour* ».

## Obstacles à ce climat d'écoute et de liberté pour aller de l'avant dans la recherche

Il ne faut pas se cacher les difficultés concrètes qui s'opposent à un tel climat de recherche. Certes il faut « *promouvoir la réflexion sur ce sujet (l'exercice du ministère par des prêtres mariés) avec les intéressés eux-mêmes et avec les laïcs. Mais nous sommes dans une telle ornière, empêtrés dans nos tabous, nos interdits, nos habitudes de pensée, que la lucidité a et aura du mal à s'exercer et qu'il faut d'abord sortir du silence. Pour cela donc provoquer le dialogue là-dessus. Et peu à peu sortir des tâtonnements et des solutions hâtives actuelles, en nous recentrant en vérité dans l'ensemble de l'évolution de l'Eglise et du monde* ».

On constate cependant :

« *à l'expérience, que celui qui vit un problème de ce genre rencontre peu d'accueil dans son milieu ecclésiastique et ecclésial, que l'on a tendance à en faire un « cas particulier », à le classer dans une petite minorité, peu déterminante de « gens mal à l'aise* ».

*Il faut dans ce domaine essayer, avec l'humilité du cher-*

cheur, d'accueillir, pour le comprendre, tout ce qui nous étonne ou nous heurte a priori. Tout le monde aura à gagner en vérité pour lui-même dans cette recherche ».

Si cette recherche veut se faire en vérité, elle exige un respect de la liberté d'autrui et elle demande de se dégager de ses propres positions pour ne pas imposer ses vues à l'autre. Faut-il pour autant suivre ceux qui laisseraient entendre que le mariage doit être la situation normale pour le prêtre et le célibat l'exception ?

« Il faut... s'élever contre une manière de faire qui équivaut à nier la possibilité du célibat et, par voie de conséquence, à envisager le mariage comme meilleur pour le prêtre.

...C'est la liberté et donc l'amour qui demande le respect de chaque option humaine. Personne n'a rien à « souhaiter » en ce sens. Chacun doit au contraire être plein de respect devant le mystère d'un choix. Bien plus, je crois que nous devons nous aider à mûrir et à vivre le mieux possible les choix qui ont été faits, dès lors qu'ils sont, les uns et les autres, dans le sens de la mission de notre sacerdoce apostolique.

Le chanoine de Lochte le souligne également avec force : « Aidons à pacifier, à rendre plus libre le choix. Mais ne paralysons pas la vie en imposant l'objet du choix... Une mise en question systématique du célibat me heurte, non d'abord au niveau des motifs religieux mais au nom de la liberté humaine : pourquoi imposer des lignes préférentielles au vécu humain, pourquoi ne pas accepter que dans l'amour pour le Seigneur certains se marient et d'autres pas ?

Croyons-nous vraiment en la liberté de l'être humain, et en la liberté de Dieu dans son dialogue avec l'homme ? ».

« La hiérarchie a-t-elle raison de refuser le maintien d'un ministère à un prêtre qui se marie ? — On peut estimer que c'est contestable, mais on doit reconnaître que, si elle retire l'exercice du sacerdoce, celui-ci est amputé d'un élément essentiel : la communion apostolique.

Nous sommes donc d'avis que le problème peut et doit être posé au nom même de l'Évangile, que la loi doit servir et non pas entraver. Mais nous estimons impossible de procéder par le « fait accompli », passant outre à ce qui, à ce moment, conditionne la communion apostolique.

Ce geste, disons-le, ne peut être efficace, il va à l'encontre de la foi qui fonde l'Église, il est un coup porté à cela-même qui fonde la Mission de France : faire exister, dans un lien spirituel et non seulement juridique au collège apostolique, un ministère

**Les  
fausses pistes  
à éviter :  
Le  
" fait accompli "  
ou " l'ultimatum "**

*sacerdotal très authentique — et non pas au rabais ni marginal — ».*

Il est important de rappeler la « gratuité » du ministère, en ce sens qu'il est une mission reçue de l'Eglise, et que nul ne peut se l'approprier comme un bien personnel ni le revendiquer comme un droit.

*« De même que personne n'a un droit à l'obtenir, de même personne n'a un droit strict à le conserver une fois reçu, ni à le reprendre une fois perdu. Parler autrement, c'est retomber dans le pire cléricalisme : faire du ministère la possession privilégiée d'une caste de fonctionnaires inamovibles — à moins qu'on ne veuille en faire l'émanation d'un petit groupe de chrétiens... ».*

*(P. Moingt, art. cité, p. 126).*

L'une des réponses à la consultation développe longuement cette question de l'insertion des prêtres mariés dans le ministère :

*« S'agit-il vis-à-vis de l'Eglise hiérarchique d'un ultimatum ou d'une recherche commune ?*

*Certains répondront que seuls les actes sont payants. Et que, même si le mariage n'est pas contracté dans un but d'efficacité religieuse, le fait que l'acte soit posé aura aussi pour conséquence une efficacité dans l'Eglise.*

*D'autres ne préféreront se marier — même s'ils connaissent déjà la personne qu'ils souhaiteraient avoir comme compagne — que dans la mesure où l'Eglise leur manifesterait son accord.*

*En fait, je crois que la manière dont nous posons le problème à l'Eglise dépend finalement de la signification que nous donnons à notre lien avec l'Evêque et donc avec la Hiérarchie. Et aussi de la manière dont nous concevons notre responsabilité dans l'Eglise.*

*Toucher à la discipline de l'Eglise paraît en soi parfaitement secondaire, puisque, dit-on, on ne touche pas au contenu de la Foi, au donné révélé.*

*En fait ceci me paraît possible, si ce qui est aspect disciplinaire pour les uns, l'est bien aussi pour les autres. Car si ce problème n'est pas vu par tous comme relevant de la discipline, le fait de passer outre est interprété — dans le cas du célibat — comme une rupture d'unité avec l'Evêque.*

*On dira que cela importe peu puisque celui qui se marie n'a conscience que de transgresser une discipline.*

*Mais en fait, est-ce que l'unité de l'Eglise autour de l'Evêque — autour des successeurs des Apôtres, ne fait pas partie de notre foi ?*

## Une recherche en Eglise

*Est-ce que cet aspect n'est pas prioritaire, précisément parce que la Foi est un donné qui ne se laisse pas manier par chacun comme il l'entend ?*

*On dira alors que l'âge des Evêques, leur formation, leur peu d'aptitude au dialogue (toutes choses qui me paraissent tout-à-fait réelles) les empêchent de comprendre ce problème et d'en trouver la solution... ».*

Devant toutes ces difficultés qui sont réelles, il faut envisager une attitude plus positive, plus difficile aussi, faite de lucidité certes sur la situation actuelle, mais aussi d'espérance et de Foi. Un meilleur climat de dialogue dans l'Eglise permet d'espérer que la question du mariage des prêtres pourra être posée et réfléchie à l'intérieur du Corps de l'Eglise.

*A toutes les difficultés susdites « je répondrai que nous devons prendre garde de figer l'Eglise dans l'état de sclérose où elle se trouvait avant le Concile.*

*En effet, avant le Concile, il suffisait que le Pape ou un membre de la Hiérarchie, ait parlé, souvent sur n'importe quel sujet, pour que le peuple chrétien n'ait plus qu'à se soumettre dans l'obéissance. Les contestataires n'avaient donc plus comme unique solution que de se mettre en marge de l'Eglise quel que soit le déchirement qu'ils en ressentaient.*

*Depuis le Concile les choses sont en train de changer. Le Peuple chrétien est provoqué à devenir plus adulte dans sa Foi. La hiérarchie, même si elle le fait avec réticence, s'ouvre davantage au dialogue (au moins pour une partie d'elle-même).*

*Cette amorce de dialogue, cette responsabilité partagée, chacun pour sa part, bien que le Peuple chrétien dans son ensemble n'en ait pas encore inventorié le contenu, permet cependant d'espérer qu'une question comme le célibat (et bien d'autres encore) puisse être posée et réfléchie à l'intérieur du corps de l'Eglise. Ceci bien sûr suppose qu'un grand nombre de chrétiens qui composent ce Peuple se sentent concernés par une question comme celle-ci, même s'il n'y sont pas directement impliqués.*

*Adopter cette attitude c'est, me semble-t-il, faire confiance à l'Esprit dans la Hiérarchie et dans le Peuple chrétien, en leur reconnaissant la possibilité d'évaluer et de faire mûrir une pareille question, qui ne peut être finalement assumée que par le Corps tout entier. Si l'on tient toutefois à ce que ce Corps dont nous sommes membres progresse harmonieusement.*

*Je préfère donc, pour ma part, reconnaissant que je ne suis pas directement concerné, œuvrer pour que cette question soit posée à l'intérieur de l'Eglise et réfléchie par le plus grand nom-*

*bre de chrétiens possible, dans un dialogue avec la Hiérarchie à qui je reconnais aujourd'hui le droit, en dernier ressort, d'authentifier une recherche et de la ratifier ».*

Tous sont invités à participer à cette recherche commune car il y a responsabilité de tous, ceux qui sont engagés dans le mariage comme ceux qui ne sont pas directement impliqués.

*« Nous sommes plusieurs à penser que nos cas personnels devraient aider à la recherche commune ».*

De son côté, un prêtre marié fait appel à ceux qui ne sont pas actuellement directement et personnellement concernés :

*« Pour aller jusqu'au bout de ma pensée, je dirai que c'est aux prêtres actuellement non directement et personnellement concernés par cette question du mariage, de prendre en main les affaires, de mener le débat et de s'engager s'il le faut dans les affrontements avec le législateur ».*

Cette recherche demande bien sûr un climat de liberté et de confiance à l'intérieur de l'Eglise, — y compris avec la Hiérarchie — ce qui en est encore à l'état embryonnaire. Même si les choses changent progressivement, il faut bien admettre une part de vérité dans ce qui peut être dit sur l'« *appareil de l'Eglise qui a peu à peu infantilisé la vie de foi des chrétiens, a entraîné peu à peu évêques, prêtres et laïcs à donner plus d'importance aux structures et aux institutions qu'aux exigences beaucoup plus difficiles de l'amitié de l'homme et de l'amitié de Dieu. Mais cela ne doit pas être une raison pour refuser en bloc tout le conditionnement actuel, car cela risquerait d'entraîner aussi le refus de toute responsabilité ».*

Ce climat de dialogue demande de

*« trouver les nouvelles formes d'exercice de l'autorité, de lien à l'évêque, hors d'une fausse obéissance aveugle qui serait infantile. Car nous savons par expérience humaine, et par expérience de l'amitié de Dieu, qu'il n'y a pas de vraie rencontre de Jésus-Christ en plénitude sans l'Eglise, reçue comme corps universel par l'unité du Collège épiscopal ».*

Encore faut-il mesurer ce qu'exige une véritable obéissance. L'obéissance d'un adulte exige de part et d'autre un *homme libre, debout*, et elle ne peut s'instaurer que dans la reconnaissance et le respect mutuel :

*« Je dois rechercher en homme libre, debout, le sens de ma dépendance par rapport à Dieu.*

*Cette acceptation libre de Dieu dans ma vie et dans le monde me fait rejeter toute notion ou expression d'autorité qui usurpe Dieu pour m'imposer des actes, des attitudes. Et cela tout particulièrement dans les relations à l'intérieur de l'Eglise.*

## **Attitudes pratiques pour le présent**

*Toute autorité suppose la reconnaissance de l'autre, comme personne égale, comme frère. Toute discussion devient dès lors non seulement possible, mais indispensable...*

*Ayant à obéir, je reconnais l'autre comme frère, je reconnais son autorité car elle est responsabilité, et non pas pouvoir.*

*Plus que jamais j'ai besoin de sentir une attitude mutuelle de communion pour « obéir ». Dans nos rapports au cœur même de l'Eglise ce style de partage, de responsabilité fraternelle, reste à inventer. Il est encore des gens d'Eglise qui « font sentir leur pouvoir » ...comme il est écrit quelque part dans les Evangiles !... ».*

*Car « s'il faut un temps pour la recherche théologique et théorique (ne serait-ce que pour faciliter une approche des consciences sans traumatismes inutiles), elle n'est pas suffisante en soi et devrait pouvoir s'accompagner d'une mise en œuvre pratique ».*

Un des participants à la consultation donne, à la suite d'un dialogue que plusieurs ont eu avec l'Evêque, le résumé de sa réponse :

- « 1° Problème de plus en plus général que l'on ne peut plus réduire à des cas particuliers.*
- 2° Juridiquement et actuellement : pas d'issue.*
- 3° Rome réticent, ne peut aborder cette question qu'en ayant réglé au préalable celui des gens mariés accédant au sacerdoce.*
- 4° Une telle orientation exige profonde réflexion sur une autre et nouvelle façon de vivre conjugalement le sacerdoce. Recherche qui n'a pas encore l'approbation officielle, mais qui ne dispense pas d'y réfléchir et de s'y préparer.*
- 5° Est-ce un signe de l'Esprit ? Peut-être ou peut-être pas. La vérification doit se faire en fonction du temps, de l'évolution humaine générale, d'une approche nouvelle du sacerdoce dans ce contexte, de la fidélité et authenticité des gens concernés, dont nous.*
- 6° Je ne puis ni vous approuver, ni vous désapprouver ; continuez donc comme vous avez commencé en union d'esprit avec l'équipe et avec moi. De toutes façons il n'y a pas de solution toute faite pour l'instant.*
- 7° Je cherche avec vous au-delà des limites consenties ».*

Même attitude de recherche chez plusieurs ; même désir de réfléchir à ces questions concernant la réintégration de prêtres

mariés dans le ministère et de les réfléchir au niveau d'un corps sacerdotal missionnaire.

« *Qu'envisager dans l'immédiat ?* ».

Dans cette recherche d'attitudes pratiques pour l'insertion de prêtres mariés dans le ministère, il faut tenir compte de « *la nécessité préalable d'un certain temps « d'expérimentation » de l'état de mariage, avec tout ce qu'il peut entraîner naturellement comme évolution, avant de « refaire candidature » au ministère* ».

Cette fonction du « *temps d'expérimentation* » et aussi le « *témoignage d'une communauté de base* » sont abordés et développés par l'équipe de théologiens qui ont travaillé sur l'enquête de l'Eglise des Pays-Bas sur le sujet et par le Père Moingt dans l'article déjà cité :

« *Du fait d'assumer par le mariage un nouveau projet de vie, qui retire à l'Eglise la libre disposition de sa personne et de ses activités, ce prêtre rompt le lien qui l'intégrait au presbytérium ; cessant d'en faire partie, il perd automatiquement son ministère. Certes, il peut le postuler à nouveau, s'il est mû avant tout par le désir de servir encore l'Eglise. Mais il doit alors comprendre que sa supplique ne peut pas être présentée ni acceptée avant l'épreuve du temps. Il a besoin lui-même de s'accoutumer à un nouveau mode de vie et d'apprendre quel homme nouveau il va devenir. Il doit faire la preuve que sa fidélité à son nouvel engagement conjugal et familial offre plus de garanties de stabilité que le précédent. Puisque le mariage le ramène sous la condition commune du laïcat, il doit laisser aux autres le temps et le moyen d'éprouver ses aptitudes à une nouvelle forme de ministère, celle du pastoral marié, qui requiert des qualités spécifiques. Enfin, dès lors qu'on répudie tout fonctionnarisme clérical, il est normal que le prêtre retourné à la condition commune ne soit pas donné pour ministre, soit à son ancienne communauté soit à une autre, par un pur acte d'autorité épiscopale, mais qu'il attende d'être demandé ou agréé, pourvu qu'il le soit par une communauté légitimement constituée. Toutes ces épreuves exigent nécessairement un délai d'une certaine durée* ». (art. cit. p. 126).

**Responsabilité  
particulière  
de la M.D.F.  
dans cette  
recherche**

La M.D.F. est interpellée par certains pour se mettre en face de ce grave problème du prêtre marié et de son insertion dans l'Eglise :

« *Que peut-on espérer de la part des responsables de la M.D.F. pour répondre à pareille pétition ?* ».

Plusieurs reconnaissent à la M.D.F. une vocation particulière dans l'Eglise pour promouvoir de nouvelles formes de ministère. N'a-t-elle pas un rôle particulier à jouer sur ce problème qui nous occupe pour le bénéfice de tous ?

*« C'est la grâce de la Mission et la richesse qu'elle représente dans l'Eglise, que d'avoir en effet dévoilé, déployé une dimension du sacerdoce apostolique quelque peu atrophiée par la résurgence de schémas lévitiqes ».*

*« C'est le sens même de la Mission de France que de pouvoir faire exister et mettre en œuvre un ministère nouveau dans l'Eglise, au nom de la hiérarchie et en lien avec elle. L'histoire révèle que ce n'est pas facile, qu'il faut constamment expliquer et convaincre. Paul jadis a connu cela avec Pierre, mais il n'a pas lâché son lien avec Pierre. Nous non plus, ne le lâchons pas ».*

Certains vont plus loin et proposent des attitudes concrètes, soulignant plusieurs fois la responsabilité de la M.D.F. dans cette recherche :

*« A la Mission, ...nos choix et nos déterminations ne peuvent aller que dans le sens d'une ouverture.*

*Dans la pratique, il est plus urgent de choisir nos attitudes. J'en vois de toutes simples, mais décisives, sur lesquelles nous pourrions nous mettre d'accord.*

*Certaines de nos équipes maintiennent des liens avec des prêtres mariés, de la Mission ou non. Il ne faut pas le cacher, et il faut donner à cette solidarité sa signification. Il ne s'agit pas d'un « soutien fraternel », mais d'une coopération que l'on voudrait porteuse d'avenir.*

*La Mission a souvent plus de liberté et plus de raisons que d'autres pour trouver les formes pratiques de cette solidarité et la faire partager par des laïcs.*

*Il ne s'agit pas d'officialiser quoi que ce soit, mais de chercher des voies.*

*Un pas de plus. Nous devons ouvrir une recherche discrète, masi non secrète, avec ceux d'entre nous ou avec d'autres prêtres qui s'interrogent sur leur avenir sans avoir encore pris position. La délicatesse n'est pas dans le refus d'une telle entreprise, mais dans la manière de la rendre possible. Car il est évident que cela demande à tous un changement d'esprit, et qu'on évite aussi bien le jugement que la revendication.*

*On empêchera ainsi que soient « marginalisés » sous forme de « cas personnels » ceux qui ne se contentent pas de faire du célibat un simple sujet de discussion.*

*Ces propositions concernent la vie quotidienne. Elles ne doivent pas être cachées, mais n'ont pas besoin d'officialisation.*

*En puisant dans de tels échanges vécus, la Mission doit aussi aider à promouvoir des solutions plus générales pour l'avenir. Ceci impose non seulement des réflexions, mais le soutien de propositions pratiques auprès des évêques.*

*Le cadre particulier et les buts spécifiques de la Mission pourraient nous faire reconnaître plus vite et plus facilement un droit d'innovation. C'est un dossier que nous devons plaider au bénéfice de tous. Y avons-nous pensé assez tôt ? ».*

Il faut être conscient du risque que prendrait ainsi la M. D. F. :

*« Nous mesurons ce qu'un tel engagement risque d'entraîner, dans certaines sphères, comme discrédit sur ce corps constitué Mission de France, et les répercussions inévitables sur l'effort de ce corps au sein de l'Eglise de France ou ailleurs. Le tout est de savoir si l'engagement en question porte sur une question essentielle et si c'est en se taisant sur l'essentiel qu'on rend finalement le meilleur service ».*

Mais finalement, à condition que ce soit fait dans le climat mis en lumière précédemment, ne faut-il pas savoir prendre des risques ; n'est-ce pas l'attitude que suscite l'Esprit du Seigneur, qui bouscule et désinstalle pour nous remettre toujours sur la route et nous donner le courage d'inventer notre route avec Dieu ?

Il s'agit de *« créer, ensemble, évêques et prêtres, pour le monde concret où nous sommes, un projet apostolique, à la fois exaltant dans ses motifs, précis dans ses modalités : cela demeure une condition nécessaire et normale de la fidélité ».*

## IV. - Elargissement de la recherche

### **Qu'est-ce que le "sacerdoce apostolique" ?**

La question du « célibat » du prêtre conduit à des questions plus vastes et plus profondes :

- Qu'est-ce que ce sacerdoce ministériel et missionnaire ?
- Quelles nouvelles manières d'être prêtre l'Eglise doit-elle inventer pour être fidèle à sa mission dans le monde d'aujourd'hui ?

Plusieurs témoignages invitent à élargir le débat et à prolonger la recherche sur *« ce que doit être un sacerdoce apostolique en temps de crise. C'est vers l'avenir qu'il faut ensemble nous tourner ».*

*« Ce qui est à approfondir, et c'est l'objet de nombreuses*

*recherches dans l'Eglise, c'est ceci : A l'intérieur du sacerdoce des baptisés, que signifie, que représente exactement le sacerdoce que j'appelle apostolique ? Que devrait-il être aujourd'hui dans la situation présente du monde, et dans la perspective missionnaire de l'Eglise ?*

*Cela permettrait également de préciser une des requêtes formulées par plusieurs prêtres qui se marient : « Nous désirons, dans le nouvel état où nous nous sommes engagés, vivre la responsabilité spécifiquement sacerdotale reçue par l'imposition des mains ». Au sujet de cette requête, je crois qu'il faudrait préciser ce qu'ils entendent par « responsabilité spécifiquement sacerdotale ». Ce point devrait faire l'objet d'un dialogue et d'une recherche approfondie ».*

*Qu'il suffise de donner ici un ensemble de réflexions qui vont toutes dans le même sens, exprimant ce désir d'une ouverture du sacerdoce à des formes d'expression qui soient plus en rapport avec notre monde d'aujourd'hui.*

*« Je crois que la véritable question ne porte pas sur le célibat, mais sur ce que revêt et contient la responsabilité sacerdotale. Nous sommes dans une Eglise qui va se déclergifiant de plus en plus, en raison même d'un mouvement et d'une évolution sociétaire qui ne se reconnaissent plus dans les formes du passé.*

*Si le sacerdoce doit demeurer, ses formes d'exercice, de vie, de comportements, dans l'actualisation de la responsabilité qu'il confère, ne peuvent qu'évoluer nécessairement pour que cette responsabilité même demeure significative et signifiante. N'est-il pas plus important et plus vrai, de vouloir que le sacerdoce s'inscrive dans tous les états de vie des hommes, que de s'obstiner à vouloir faire du sacerdoce un état de vie en soi ? Si nous en restions là, ne serait-ce pas une erreur car ce serait limiter le sacerdoce à un état de vie pratiqué en fonction d'un type de société déterminée et admise comme définitive... ».*

*« C'est la manière dont le sacerdoce est vécu qui pose actuellement problème.*

*Cette manière traditionnelle (au sens d'habitudes prises) est ressentie souvent comme de moins en moins compatible avec la société où nous vivons, de plus en plus « hors de la vie ».*

*« Cette ouverture à toutes les formes dynamiques de la vie humaine, de l'exercice de la responsabilité sacerdotale est un pas vers l'expérience du contenu réel du sacerdoce ».*

*« Les nouvelles dimensions du sacerdoce qui naissent aujourd'hui — et qui d'ailleurs ne sont pas portées encore très au clair — en même temps qu'une conception plus approfondie du mariage et de la sexualité, amènent à des points de vue nouveaux. Dans cette ligne, l'aspiration de beaucoup de prêtre à « vivre*

avec » les gens, à abandonner la conception du prêtre-notable, le désir de sortir de la « caste » sacerdotale, tout cela demande une nouvelle manière d'être prêtre ».

« Unité du Sacerdoce et diversité des situations des prêtres : Notre désir d'éclatement des limites sociologiques du sacerdoce se situe dans la recherche d'une plus grande variété des formes de vie, témoignant d'une infinie liberté de choix, de beaucoup de détachement et de souplesse par rapport aux structures traditionnelles et aux sociétés existantes, de plus de risques dans les engagements humains de chacun. Autre temps, autre langage, mais aussi plus grande diversité des langages et plus grandes richesses partagées. Mariage ou célibat, c'est le sens qui les anime, la vérité et la fidélité dans laquelle ils sont vécus qui en fait toute la valeur...

...Mais il est important que ces situations ne soient pas liées chacune à une forme particulière d'exercice du sacerdoce. Car ce qui fait le sens profond du sacerdoce, ce n'est pas la diversité des fonctions qui en résulte, mais l'unité de la responsabilité qui le fonde : l'unique mission par rapport aux non chrétiens ».

« De toutes façons, le sacerdoce, et surtout le sacerdoce missionnaire, exige des hommes qui soient en pleine course, bien enracinés dans une situation repérable, comprise de tous ».

« Les exigences d'une profonde fidélité à la rencontre de Jésus-Christ en Eglise entraînent une permanente recherche d'adaptation et d'évolution de toutes nos formes de pensée et de vie, en fonction de ce que deviennent les hommes et les sociétés ».

Certaines expressions utilisées ici ou là posent de nouvelles questions :

● *Le rôle spécifique du prêtre* au sein du sacerdoce commun à tout baptisé. Et sur ce point on trouvera quelques réflexions théologiques dans l'article du P. Moingt plusieurs fois cité.

● *La reconnaissance hiérarchique.*

« Le fait d'être prêtre, actuellement, est beaucoup trop unilatéralement lié en pratique à une reconnaissance hiérarchique. Il est important de vivre de plus en plus la dimension « charismatique » du sacerdoce, au niveau de petites communautés humaines de base, mais en gardant un lien visible avec l'Eglise, gage d'une dimension plus universelle de notre responsabilité ».

D'autres cependant soulignent le lien qui rattache tout prêtre au ministère des Apôtres et préfèrent donner au sacerdoce la qualification d'« apostolique » :

« C'est à dire que nous sommes reliés aux Apôtres du Seigneur, ce qui implique, mais dépasse infiniment, le fait de la reconnaissance hiérarchique ».

En effet :

*« La condition d'authenticité de nouvelles formes d'exercice du sacerdoce nous paraît à l'évidence dépendre d'une reconnaissance qui soit à la fois communautaire et hiérarchique. La responsabilité sacerdotale étant toujours incluse dans une responsabilité collégiale.*

● *Le lien entre responsabilité sacerdotale et communion au collège apostolique.*

Certaines attitudes sembleraient laisser entendre *« qu'il pourrait y avoir une responsabilité sacerdotale exercée sans l'accord des évêques. Ce point de vue paraît s'appuyer sur le fait qu'il existerait une responsabilité sacerdotale qui "dépasse largement l'exercice d'une fonction ministérielle visible" »*. On en arrive aussi à proposer aux équipes *« de préparer, avec ceux de leurs membres qui choisiraient de se marier, "une continuité de travail sacerdotal en commun (sacerdotal, même sans ministère sacramentel visible)"... »*.

*« Ce ministère qui amène bon nombre d'entre nous à réduire leur charge pastorale et leur fonction sacramentelle ou liturgique, ce ministère peut-il sous prétexte qu'il est "spirituel", qu'il ne s'inscrit pas dans des formes "juridiques", ce ministère peut-il s'exercer en dehors de tout lien à l'évêque, voire même contre sa volonté ?*

*Ce serait vraiment faire du "juridisme", ce ministère peut-il s'exercer en dehors de tout lien à l'évêque, voire même contre sa volonté ?*

*Ce serait vraiment faire du "juridisme" que d'argumenter ainsi, ce serait ne voir dans le lien à l'évêque qu'une pure affaire de pouvoir de juridiction. En vérité ce lien est plus profond. Le sacerdoce — quel que soit le type de ministère exercé — est de nature collégiale. C'est aux Apôtres qu'il a été conféré, à eux et à leurs successeurs, collectivement. Il n'y a pas — il ne peut y avoir — de ministère qui ne soit reconnu et assumé par l'épiscopat »*.

Le rôle du prêtre est de rassembler tous les hommes dans l'unité du Christ en Eglise. Même envoyé à une communauté particulière, sa mission est d'éviter que cette communauté ne devienne une petite chapelle, de veiller à ce qu'elle reste toujours ouverte et en communion avec les autres Eglises et avec l'Eglise universelle.

*« Pour moi, la définition de la grâce sacerdotale... je la trouve dans le ch. 17 de S. Jean. Il sera dans la communauté locale celui qui a souci de maintenir et faire croître l'union de tous les participants dans le respect de leurs diversités... C'est aussi lui qui aura soin d'assurer un lien vivant entre la commu-*

*nauté locale et les autres communautés qui constituent ensemble l'Eglise universelle...*

*Cette fonction, cette vocation d'homme de l'unité, certes tout baptisé y participe. Mais elle est d'une telle importance dans le dessein du Christ qu'Il lui a donné deux caractères : être l'objet d'un appel (vocation) et d'un sacrement (ordre ; curieux ce mot " ordre " qui est essentiellement harmonie d'un ensemble) ».*

Finissons par un témoignage plus long qui propose une réflexion sur le type de prêtre qu'il faut pour le monde d'aujourd'hui :

*« Quelle est la signification repérable de la vie du prêtre aujourd'hui ?*

*Je ne me suis pas engagé dans l'action syndicale pour donner un sens à ma vie de prêtre célibataire. Cependant je trouve que ces deux aspects de ma vie marchent bien ensemble. Comme marchent bien ensemble un effort de construction de la cité des hommes et un souci permanent de la venue du Royaume de Dieu.*

*Chasteté - Engagement : deux attitudes qui ne divisent pas ma vie. Bien au contraire, elles contribuent toutes deux à un certain équilibre d'une vie qui se veut le plus possible au service des hommes.*

*Engagement comme chasteté, deux dimensions naturelles chez un homme qui joue sa vie sur les dimensions les plus profondes de l'homme, même si pour le moment ces dimensions ne sont pas apparentes ou pas explicitement reconnues :*

- *l'Homme sauvé en Jésus-Christ,*
- *l'Homme appelé à se reconnaître fils du Père,*
- *l'Homme appelé à se reconnaître frère de tout homme,*
- *l'Homme appelé à construire un monde nouveau, un royaume d'amour...*

## **L'argent... pauvreté**

*Je gagne ma vie par mon travail professionnel.*

*Je vis actuellement en dessous de mes moyens. Il y a dans ce fait un choix personnel et un choix d'équipe. Ce choix consiste à avoir et à ne pas utiliser pour soi seul, pour son propre plaisir, l'argent que l'on a gagné. Cette attitude va dans le même sens que l'attitude de chasteté : une liberté d'homme qui choisit en tenant compte des impératifs de la mission tels qu'ils sont repérables dans l'Évangile.*

*C'est un choix par rapport à la civilisation actuelle, au confort, à la juste utilisation des biens de consommation que l'on a produits.*

*Manifester par cette attitude que nous ne vivons pas d'abord et exclusivement pour l'argent, pour thésauriser, pour posséder.*

*Manifester notre liberté par rapport à une course plus ou moins folle au fric telle qu'elle se manifeste de bien des manières. En cela notre choix n'est pas différent de celui de nombreux militants qui placent une société socialiste à construire avant leurs seules préoccupations financières et leur confort.*

*Vivre sans devenir esclaves de l'Argent, et pourtant nous montrer exigeants dans la défense et l'aboutissement des revendications collectives des travailleurs. Car je n'ai pas le droit d'imposer à d'autres le style de vie, la conception de la vie que j'ai le droit de m'imposer par choix délibéré. Choix délibéré, je sais en effet que l'Argent est ambivalent, qu'il est porteur d'égoïsme et de mort. Je ne puis oublier la condamnation radicale de la richesse portée par le Christ. Je ne puis me voiler les yeux devant le scandale encore actuel d'une Eglise riche, d'une Eglise qui reste globalement étrangère aux questions des pauvres.*

**La pauvreté  
comme service,  
ou  
le service  
comme attitude  
authentique  
de pauvreté**

*Il est logique pour un homme et donc aussi pour un prêtre de rechercher son épanouissement personnel en développant toutes ses possibilités, toutes ses énergies.*

*La question ne se pose pas de savoir si je dois ou non mettre en œuvre toutes mes possibilités, notamment au plan professionnel, la question est surtout de savoir*

*pour quel service,  
pour quel but,  
pour quelle sorte d'influence,  
pour quelle construction ?*

*J'ai toujours le droit de renoncer personnellement à une forme d'épanouissement (je rejoins ici le faisceau de signes évoqué plus haut) et si je renonce à cela pour être mieux au service des autres, cela devient une forme de fidélité. Je puis, par exemple, accepter une qualification professionnelle, des conditions de travail que je n'accepterais pas de voir imposées à d'autres, à condition que cela ne crée pas un précédent, et ne rejaille pas sur un autre.*

*Homme de service, ou Homme du service de ses frères, homme qui accepte d'apporter le maximum de ce qu'il peut faire pour participer à l'effort de promotion collective des plus démunis, des moins estimés : présent à, présent avec, recherchant avec d'autres les moyens à mettre en œuvre pour que l'ensemble progresse.*

*Homme de service, ou Homme du service de ses frères, homme qui se sait lui-même limité. Je ne puis tout faire. Je ne veux*

*pas tout faire. Je connais mes limites, je connais ma fragilité d'homme. Je refuse la tentation qu'il y a de devenir facilement homme-orchestre, surtout lorsque les volontaires ne se bousculent pas au portillon de l'engagement et des risques à prendre.*

*Homme de service, ou Homme du service de ses frères, qui se sait lui-même en relation, en dépendance. Ce que je suis, ce que je deviens, je le dois à d'autres. Ce sont eux qui me fabriquent, me modèlent. En retour, je me dois de leur apporter le meilleur de moi-même, le meilleur de ce qu'ils m'ont permis de devenir.*

— Dépouillé de soi-même

*de son propre emploi du temps,  
de son confort,  
de ses propres certitudes.*

*Servir et savoir que demain on pourra se passer de moi, mais ne pas capituler pour autant.*

*Accepter toutes les remises en cause qui passent plus souvent par des boutades que par des contestations radicales.*

*Comme pour l'effort de chasteté, je n'ai pas à attendre que les gens croient en "ma" chasteté pour vivre positivement le célibat, de même que je n'ai pas à attendre que les gens me tirent leur chapeau pour être totalement engagé au service de mes frères... ».*

## **Une authentique éducation de l'affectivité**

Avant de terminer la lecture de ce dossier, il semble important de souligner un point particulier qui reste de la plus grande importance tant pour le mariage que pour le célibat consacré, et qui conditionne tout dialogue vrai, aussi bien à l'intérieur de l'Église qu'entre les hommes aujourd'hui : une éducation de l'affectivité qui permette à l'homme comme à la femme d'intégrer et d'assumer sa sexualité.

On pourra se reporter à ce sujet au livre paru aux Ed. du Cerf intitulé : « *Engagement et Fidélité* » ainsi qu'au texte du colloque du Centre Catholique des Médecins Français intitulé : « *Célibat et Sexualité* ».

« *Bases humaines et spirituelles nécessaires pour construire solidement l'avenir...*

*Pour ma part, ce qui m'inquiète, c'est moins l'exaltation de l'érotisme sous toutes ses formes (en taisant systématiquement sa contre-partie : tous les drames que multiplie l'érotisme, chaque*

fois qu'il est pris comme un absolu), c'est moins l'érotisme que l'alternative qui est pratiquement présentée comme seule possible dans ce domaine :

- Le célibat, encore souvent présenté comme négation de la sexualité, comme une mutilation, comme une exception humaine (au moins en tant que réussite), et comme engendrant des dépravations lamentables (auto-érotisme, refoulement, homosexualité, tabous, etc.).
- Le mariage, présenté au contraire comme l'accomplissement, la libération par excellence, la voie qui va de soi...
- Les critères humains qui permettent de réussir le célibat comme voie et comme équilibre sont les mêmes, aux yeux des meilleurs psychologues, que ceux qui permettent de réussir le mariage. L'immaturation est aussi dommageable dans un état que dans l'autre.
- L'éducation, dès qu'on touche à l'humain, est déterminante. Or chacun sait que l'éducation de la sexualité a été jusqu'à ces derniers temps la parente pauvre, pour ne pas dire inexistante, dans les séminaires, grands ou petits, comme ailleurs... ».

## **En manière de conclusion :**

### **Ouverture sur l'avenir...**

A la lumière des témoignages de ce dossier, on peut dire que le célibat consacré comme tel ne semble pas être un empêchement réel à l'insertion missionnaire vraie des prêtres de la M.D.F. dans les milieux très divers où ils sont envoyés.

Si ce célibat consacré pose question, c'est finalement en profondeur la question de la Foi en Jésus-Christ ressuscité qui est posée avec lui et par lui.

Que ce célibat, mal engagé et mal assumé, conduise certains à une remise en question personnelle de « leur » célibat ne doit pas conduire à une remise en question du « *célibat consacré* » lui-même à cause de Jésus-Christ et du Royaume, qui apparaîtra toujours un scandale et une folie aux yeux des hommes, mais Sagesse de Dieu aux yeux de l'Eglise.

Ce célibat consacré est une vie d'amour à rechoisir chaque jour dans la fidélité à Celui qui y a appelé, et il est souhaitable que les conditions de l'engagement laissent apparaître plus clairement une démarche de choix personnel assumé dans la liberté. L'instauration d'un sacerdoce d'hommes mariés peut aider à cela.

Mais ce n'est pas la seule raison qui milite en faveur de l'institution d'un sacerdoce d'hommes mariés.

Il y a certes le problème de la pénurie des vocations sacerdotales de jeunes. Mais au-delà il y a aussi un problème de diversité des ministères dans la fidélité première à la mission propre de l'Eglise qui est de s'approcher de tous les hommes dans toutes leurs conditions de vie, pour leur annoncer Jésus-Christ Sauveur.

*« Ce n'est pas le célibat en tant que tel qui constitue le problème explosif de l'évolution présente, écrivent les théologiens qui proposent quelques considérations théologico-pastorales à la suite de l'enquête de l'Eglise des Pays-Bas, mais une nouvelle approche de l'Eglise, du ministère et même de la foi chrétienne ».*

Nous allons vers une pluriformité sans cesse croissante qu'il faut pouvoir assumer avec confiance dans l'unité de la foi de l'Eglise et dans l'amour renouvelé du Seigneur.

Faut-il conclure ? C'est une ouverture maintenue sur la vie et les inventions que l'Esprit-Saint peut suggérer à l'Eglise en l'aidant à lire les « Signes des Temps » qui s'impose :

*« Le détail des formes à expérimenter est à inventer en toutes situations. Il s'agit essentiellement à court terme, non de créer hâtivement de nouvelles lois trop vite satisfaisantes, mais d'éclater une conception périmée de la vie, de sortir de contraintes conventionnelles qui ne paraissent plus s'imposer, en mettant en lumière à l'expérience quelques critères essentiels qui garantiront la continuité et le sérieux de la responsabilité sacerdotale...*

*C'est l'Esprit et non la structure qui garantit l'unité. Et c'est cet Esprit qui fait éclater la structure lorsque celle-ci bloque toute évolution et toute invention...*

*Le problème de fond reste le même partout : libérer le dynamisme de l'Esprit dans l'Eglise.*

*La liberté dont il est question ici n'est pas facilité et les interdits et règles sont bien souvent un voile commode sur nos insuffisances, une peur inavouée de la vérité. La véritable liberté est condition onéreuse et indispensable de l'existence réelle de l'autre, de la foi, de la rencontre de Dieu.*

*Au delà de toute forme, de toute structure, de toute situation, le seul essentiel reste pour tous la Révélation par son Eglise de Jésus-Christ présent dans le monde ».*

# Vers un ministère pour les prêtres mariés

Jacques Guedel

---

Des prêtres se marient, avec ou sans « réduction à l'état laïc » ; certains demandent à se marier et à « rester prêtres » et pour cela engagent des procédures individuelles dont ils attendent le résultat définitif avant de se marier. Depuis quelque temps on ne peut plus parler seulement de « cas personnels » ils sont trop nombreux pour cela ; mais aussi le débat est porté maintenant devant l'opinion publique, et tout téléspectateur (ou en tout cas tout chrétien) est amené à se « situer » par rapport aux prêtres qui se marient.

Des gens plus compétents que moi (1) ont déjà parlé ou écrit sur ce sujet. Cependant, pour un certain nombre de raisons, je crois devoir apporter ma contribution. Elle est limitée et ne saurait trancher dans un débat aussi délicat. Mon vœu est simplement de faire ressortir quelques points fondamentaux de la situation humaine et « théologique » des prêtres qui se marient, et à partir de là de proposer une esquisse de réponse « vraie » au problème qu'ils posent à l'Eglise.

(1) Voir spécialement les deux articles du P. Moingt dans *Etudes* d'avril 70 et juillet 1971.

L'essentiel de ma réflexion se résumerait ainsi:

- d'une part, les prêtres qui se marient rompent en tout état de cause avec le ministère traditionnel structuré par le Célibat : quelles conséquences en tirer ?
- Il y a d'autre part une contradiction interne entre la reconnaissance du Caractère sacerdotal ineffaçable et la réduction à l'état laïc : comment la résoudre ?
- C'est vers un ministère de recherche, beaucoup moins culturel et pastoral, beaucoup plus évangélique et « missionnaire », qu'il faudrait se tourner pour trouver une solution satisfaisante.

Pour simplifier, je parlerai des « prêtres mariés » en incluant dans ces termes les prêtres (2) qui ont un projet de mariage, même s'ils ne sont pas encore mariés, et qui veulent rester prêtres (évidemment !).

(2) J'emploierai également le mot « prêtre » tout en sachant bien que ce mot est ambigu. Par contre, j'emploierai autant que possible le mot « ministériel » à la place du mot « sacerdotal ». Ces distinctions de vocabulaire sont d'ailleurs de peu d'importance dans ma réflexion.

## Comment les prêtres mariés pourraient envisager leur ministère

1/1 — Choisir de se marier après avoir promis le célibat est une décision grave et tous les prêtres mariés conviennent qu'il y a là un problème qu'on ne peut éluder rapidement. Quelle que soit la valeur de cette promesse faite dans un contexte particulier par des hommes qui acceptaient le célibat (ou le voulaient) pour être prêtre, il paraît évident que l'on doit en tenir compte. La rupture de cette promesse déclenche chez la plupart des évêques un processus de *méfiance*. Cette rupture ne peut apparaître d'abord que comme une faiblesse. Il faut en prendre acte : ce ne sont pas les justifications théologiques qui convaincront nos évêques de ce que les prêtres mariés sont dignes de toute confiance. Seule la droiture évangélique de leur vie nouvelle, et le souci permanent de l'Eglise qui les animera dans leur vie future feront peut-être « la preuve » de la vérité de ce qu'ils affirment. C'est la « vie » qui est, en la matière, « vérification » de la permanence de la vocation et de la fidélité fondamentale.

1/2 — Car, et c'est un second point très important, le ministère catholique romain n'a jamais été (sinon dans les premiers siècles) pensé et vécu autrement que dans le cadre du célibat : celui-ci (et aussi une certaine mysogynie) l'a marqué, façonné, lui a donné son « style » particulier et unilatéral.

Si bien que l'Eglise romaine est « désemparée », dépourvue de références à sa propre Tradition pour imaginer un ministère pour des hommes mariés. Les Eglises orientales sont bien là (les protestants aussi), mais le type de ministère vécu par les prêtres orientaux mariés ne lui est jamais apparu comme un « progrès » et spécialement à l'heure actuelle (3). Là encore, il faut regarder les choses en face.

(3) Quel que soit le bien-fondé de ce jugement de l'Eglise latine par rapport aux prêtres orientaux ordon-

Un exemple est significatif : le problème de la « disponibilité ».

On parle toujours de la disponibilité du célibataire et du manque de liberté de l'homme marié, malgré tout ce que quotidiennement manifeste de liberté et de disponibilité la vie publique des responsables politiques, des délégués syndicaux, des astronautes ou des militants chrétiens mariés.

On doit, quand on parle de mariage des prêtres, tenir compte de ce réflexe séculaire de méfiance vis-à-vis du mariage et de la conséquence historique ; l'Eglise est, dans sa manière « d'être au monde » extrêmement démunie pour « inventer » un ministère pour des hommes mariés.

Le ministère « sacerdotal » est actuellement un « ministère célibataire ». On ne voit pas d'avance comment il peut devenir « conjugal ».

Il faut en tirer une conséquence. Un prêtre, après son mariage, ne saurait « continuer » un ministère qui est pensé et conçu en relation intime avec le célibat — car il établirait au cœur de sa vie une distorsion qui n'apparaîtrait peut-être pas immédiatement mais qui, à la longue, risquerait fort de briser son foyer (s'il veut donner des gages et être aussi « prêtre » que les autres) ou dévaluer son ministère (s'il le met à côté de sa vie de famille, comme une profession ou une simple fonction).

Dans ce sens il ne paraîtrait pas juste de se prévaloir d'abord de l'accord d'une Communauté paroissiale ou d'un groupement officiel classi-

nés dans le mariage, il paraît grave que l'ordination d'hommes mariés soit essentiellement rapprochée de la Tradition orientale ; d'une part ils risquent d'être cantonnés dans l'administration (au sens large) des communautés chrétiennes ; d'autre part, ils risquent fort de constituer un clergé qui sera pendant longtemps considéré comme de seconde zone.

que pour continuer son ministère. Dans la situation actuelle, la prise de position de ce groupe risque d'exprimer d'abord son opposition à une certaine forme de vie ecclésiale (voire son attachement affectif à un homme), plutôt que sa volonté patiente et constructive de travailler à faire épanouir les richesses, demeurées scellées depuis des siècles, du ministère vécu dans le cadre d'un foyer.

1/3 — Car c'est bien de cela qu'il s'agit pour l'Eglise : le ministère d'hommes issus du corps sacerdotal célibataire et qui fondent un foyer sera-t-il une richesse ou une faillite ?

On doit faire suffisamment confiance à la Hiérarchie, quels que soient ses manques et ses défauts, pour admettre qu'elle accepterait immédiatement le mariage des prêtres si elle était convaincue que ce changement ferait fructifier des richesses, actuellement insoupçonnées, dans le Service de l'Evangile.

Alors... c'est aux prêtres mariés à mettre très progressivement en lumière ce trésor demeuré scellé. Et ils ne le connaissent pas au départ, pas plus que la Hiérarchie ; tout au plus ont-ils une Espérance. Là encore, c'est à eux qu'il incombe de faire la preuve du bien-fondé de cette Espérance, de lui donner corps, de « l'incarner ».

Aussi bien on voit que leur ministère, loin d'être une « continuation » de ce qu'ils exerçaient précédemment, doit être essentiellement axé sur la recherche, la découverte, la mise en lumière de ce qui était caché. Il leur incombe une tâche essentielle dans l'Eglise, tâche trop longtemps oubliée, de faire surgir les « nova » à partir des « vetera » — charge éminente qui comporte des risques, qui les fait rejeter de la société ecclésiale par ce qu'elle véhicule de « bien pensants », de « conservateurs », de « sécularisés ». Mais charge qui oblige ceux qui la prennent à ne pas attendre de mandat précis, à ne pas compter sur tous les appuis ordinaires, à marcher « seuls » dans l'inconnu.

1/4 — Le premier (et parfois le seul) appui des prêtres mariés doit être... leur foyer. Et c'est bien lui qui doit être la Source de la nouveauté. Leur foyer, c'est-à-dire leur existence d'hommes comme tout le monde, expérimentant les richesses (et les limites) de l'amour humain en l'intégrant comme tout le monde dans une vie sociale et professionnelle, et en intégrant celle-ci dans une vie de foyer totalement acceptée comme telle.

Il serait bien dommageable pour l'Eglise que les prêtres mariés continuent de vivre leur ministère comme des célibataires ; tout comme il serait indigne de ministres de Jésus-Christ et de l'Eglise de sacrifier à leur ministère leur femme, leurs enfants, leur prochain ; ce serait préférer leur « religion » à leur prochain et l'Evangile serait encore mal servi, voire profané.

C'est donc progressivement que leur ministère, reconstruit à partir de leur seule vie d'hommes mariés (et non plus à partir des fonctions exercées précédemment dans le cadre d'un ministère célibataire) pourra produire ses fruits, que l'Eglise reconnaîtra alors un jour de façon officielle s'ils sont évangéliques. Pour le moment il s'agit de semer... de chercher, d'explorer.

1/5 — Mais comment concevoir ce « ministère de recherche » de type « conjugal » ?

Les aumôniers d'A.C. ont commencé à faire sortir le ministère du cadre purement paroissial (ou religieux) dit de chrétienté (4). Les prêtres au travail ont depuis quelques décades engagé le ministère dans une « Incarnation » plus effective au cœur du monde non chrétien. Ne peut-on pas penser que tous les obstacles qui se dressent en face des prêtres mariés seraient un « signe des temps » qui concernerait, lui aussi, la fin de la Chrétienté et la nouvelle aventure « missionnaire » dans le monde nouveau ?

(4) Il serait bien long de marquer ici les nuances nécessaires, qu'on veuille bien m'en excuser.

N'est-il pas intéressant de voir que le Concile Vatican II qui a pris acte de la fin de la chrétienté trouve immédiatement irréversiblement ouverte sur la haute mer la question du mariage des prêtres, jusqu'à là tabou intouché ?

C'est vers la nouveauté du monde le « a-chrétien » du monde que la nouveauté du mariage me semble lancer les prêtres mariés. Rompant dans leur chair le cadre définissant le ministère de chrétienté, ils ne sauraient se rattraper dans les formes et les objectifs traditionnels de ce ministère.

C'est autre chose qu'ils ont à faire ; ils devraient délibérément chercher à réaliser leur ministère dans la sécularisation du monde, dans les autres cultures que la culture occidentale chrétienne, etc. (5). Personnellement, je pense

que le mariage de prêtres sera reconnu comme action de l'Esprit si les prêtres mariés arrivent, dans le monde sécularisé et non chrétien, à donner de nouvelles résonances à ce ministère, s'ils aident l'Eglise à répondre évangéliquement à l'appel (au défi) lancé par la nouveauté de notre monde à la Chrétienté vieillissante et, à travers elle, à la Jeunesse de l'Eglise.

Mais, pour qu'il y ait ministère, il est bien évident qu'il doit y avoir reconnaissance de ce ministère par l'Eglise et spécialement par la hiérarchie.

Avant d'aller plus loin, il nous faut voir le mariage des prêtres « par l'autre bout », à partir de ce que peuvent ressentir le peuple chrétien et ses responsables.

## Comment l'Eglise pourrait envisager le ministère des prêtres mariés

Je l'ai déjà dit : les mariages de prêtres ne sont plus rares et secrets. Ils s'étalent à la une et chacun, chrétien ou non, a son opinion sur « l'affaire » du mariage des prêtres.

II/1 — Une inquiétude pastorale gagne des évêques ou des chrétiens qui s'interrogent : car les prêtres mariés ne sont plus tous des « faibles de la chair », des « pauvres pécheurs », des gens « sans envergure » et paralysés par un « célibat trop lourd ».

(5) Il ne s'agit pas de « réserver » cette « recherche missionnaire » aux prêtres mariés, c'est bien évident : c'est toute l'Eglise, ce sont tous les prêtres qui y sont appelés. Je veux souligner, en fonction de ce que j'ai dit plus haut, que les prêtres mariés sont « sommés » par leur démarche même et les difficultés ecclésiales, de chercher dans cette direction et non dans les cadres ecclésiaux classiques.

Les prêtres mariés sont parfois des hommes aussi solides qu'on est en droit de l'espérer. Mais plus encore beaucoup font preuve dans leur recherche d'une droiture, d'une maîtrise d'eux-mêmes et d'un courage peu communs. Et enfin n'y a-t-il pas des prêtres qui bien au delà de leurs problèmes personnels continuent à porter avec une inlassable persévérance le souci de toute l'Eglise ? Des prêtres mariés manifestent avant et après leur mariage une conscience ecclésiale et une profondeur évangélique dont beaucoup de prêtres fidèles à leur célibat pourraient s'inspirer. Alors peut-on encore, devant certains témoignages, penser tranquillement que les prêtres mariés sont tous des « renégats » et que leur « départ » est une nécessité absolue pour l'Eglise et l'Evangile ?

11/2 — Ce problème pastoral amène progressivement à s'interroger sur l'exclusion des prêtres mariés hors du presbyterium.

La reconnaissance par la hiérarchie du caractère relatif du lien entre le « Sacerdoce » et le ministère a permis de penser à l'ordination d'hommes mariés. Mais en allant plus loin, la traditionnelle doctrine du Caractère indélébile conféré par l'ordination pose une question que l'on ne peut plus éluder trop longtemps. Si le lien Célibat-Ministère n'est pas absolu, si d'autre part tout prêtre, quoi qu'il arrive, est prêtre pour toujours, un prêtre marié peut-il être totalement privé de Ministère ?

La doctrine du Caractère a cristallisé au Moyen Age « l'intuition » extrêmement profonde et traditionnelle de ce lien particulier indissoluble qui unit le ministre à son Seigneur et à son Eglise. Mais elle a pris corps dans un cadre philosophique de type essentialiste et dualiste qui permettait de séparer intellectuellement (et aussi pratiquement, canoniquement) le caractère sacerdotal et l'exercice du ministère sacerdotal. Aussi les prêtres mariés gardaient le caractère mais perdaient l'exercice, la « manifestation » de ce ministère.

Mais aujourd'hui... D'abord peut-on encore séparer le caractère qui resterait en puissance, virtuel, comme une Idée, sans lui donner une « consistance » concrète, une application dans la vie temporelle, un « exercice » authentique ?

Plus encore, dans le « régime de l'Incarnation », que notre époque fait reméditer à l'Eglise, y a-t-il encore place pour cette dichotomie ? Pour ma part je pense que la réflexion théologique devrait être attentive à ce problème qui se rattache de façon tout à fait essentielle à la Vérité et à la Crédibilité des sacrements.

11/3 — Dans ce sens, je pense qu'il faudrait porter une attention réelle au passage du droit canon qui reconnaît aux prêtres mariés (voire

renégats) le droit et le devoir de conférer les sacrements aux mourants. Dans un cadre de chrétienté cela voulait dire, à mon avis, qu'en cas d'urgence, dans les situations les plus graves, lorsque surgissait un événement subit devant lequel les instructions ecclésiales normales étaient démunies, le prêtre marié devait répondre à l'urgence, et l'Eglise le reconnaissait en plénitude comme son ministre officiel.

L'urgence aujourd'hui n'est peut-être plus seulement au niveau de l'événement individuel, mais au niveau collectif ; non plus « à l'intérieur » de la chrétienté, mais à « l'extérieur » de l'Eglise.

Des secteurs entiers de la vie moderne, des peuples entiers, des civilisations entières sont aujourd'hui « l'événement » qui bouleverse toutes les conceptions bien établies par l'Eglise occidentale. Le monde nouveau avec toute sa diversité et sa complexité est arrivé à désorganiser, à fissurer de façon irréversible l'édifice ancien. Ce ne sont plus des urgences individuelles mais une urgence massive, collective, mondiale, universelle.

Alors... eh bien ! on rejoint, je dirais, par l'autre bout ce qui est apparu clairement dans la première partie. Les prêtres mariés n'ont pas à être investis d'un ministère qui les renvoie d'abord dans les organisations et les institutions chrétiennes ; de quelque façon les besoins sont comblés par les prêtres ordinaires.

Mais s'il peut y avoir, s'il doit y avoir ministère des prêtres mariés, c'est en fonction de l'urgence que le monde actuel pose à l'Eglise de Jésus-Christ, ce sont tous ces secteurs déchristianisés et non chrétiens (et où notamment le célibat n'a pas de signification existentielle qui oriente les hommes vers le « Royaume »). Là, oui, il y a urgence, et là, l'Eglise dans sa structure actuelle n'a pas les moyens d'intervention nécessaires.

On voit aussi :

— d'une part que je ne crois pas traditionnel

de chercher, comme certains le proposent actuellement, de démultiplier le ministère pour en donner quelques bribes à des prêtres mariés ;

— d'autre part que le champ d'action ministériel des prêtres mariés semble bien être la Mission au cœur du monde actuel, c'est-à-dire les immenses secteurs où quoi qu'elle fasse l'Eglise, dans l'état présent des institutions et des hiérarchies, n'est pas à même « d'annoncer l'Evangile » ; et non d'abord le peuple chrétien comme le demandent parfois des prêtres mariés de pays chrétiens.

II/4 — Il faudrait ici montrer, au-delà du point de vue un peu négatif de réponse à une urgence signalée, quelles richesses pourrait produire le mariage des prêtres qui avaient d'abord promis le célibat. Ce serait bien long de donner les justifications nécessaires. Mais aussi je crois que ce serait entrer dans un débat qui deviendrait vite passionné. Je le ferais pourtant si on me le demandait.

## Vers une solution possible

S'il y a une solution, il faut la chercher à la fois dans une fidélité profonde à la Tradition de l'Eglise et dans une ouverture radicale à la Nouveauté spirituelle de l'amour conjugal au cœur de la nouveauté de notre monde.

III/1 — C'est un « ministère de recherche », et au moins dans un premier temps uniquement de recherche qui serait confié à ces hommes qui dans leur vie la plus intime ont brisé l'équilibre traditionnel du « ministère célibataire » qui a structuré la chrétienté.

Dans une telle recherche il ne saurait être question de mandat (ou de revendication), d'envoi particulier, de mission définie à l'avance :

Pour ma part, je préfère rester dans une problématique plus simple.

Elle consiste à prendre acte de l'ensemble des données essentielles du problème (j'en oublie certainement) et à en tirer des conclusions « possibles » qui me paraissent rendre compte à la fois de la Tradition et de la Nouveauté.

II/5 — Aussi bien si la réticence actuelle de la Hiérarchie marque son inquiétude et sa recherche, elle doit être respectée, d'autant plus qu'elle permet aux prêtres mariés de se comprendre eux-mêmes comme liés sans retour à une recherche réellement « missionnaire » et évangélique.

Mais elle ne serait guère supportable si elle n'était guidée que par la peur de la nouveauté, dans un monde qui chaque jour l'oblige à rompre avec des dispositions canoniques séculaires (6) ou par une sacralisation irréversible de la valeur du célibat consacré et de la continence comme « état de perfection ».

le choix ne peut, là encore, précéder l'expérience. C'est une « mission d'essai » qui serait accordée aux prêtres mariés, dont ils auraient à rendre compte et qui engagerait des décisions juridiques et disciplinaires qui, et ceci me semble très important, seraient prises non plus a priori, mais a posteriori, « sur pièces » (voir ce que l'on entend actuellement par « expérimentations »).

---

(6) Les changements canoniques sont l'expression de « révisions » beaucoup plus profondes qui touchent au cœur de ce qu'annonce l'Eglise à propos d'elle-même. Pensons à tout ce que véhiculait l'emploi de la langue latine généralisée — ou la loi du jeûne eucharistique —. Et n'oublions pas que la Bible était interdite il n'y a pas si longtemps aux religieuses et aux chrétiens.

III/2 — Mais aussi, ministère de l'Évangile (et non pas d'abord du Culte) : ces hommes sont ministres de l'Église et du Mystère du Christ, l'Église ne peut les priver de l'expression minimum du caractère apostolique et cultuel de leur ministère, si elle arrive à avoir un minimum de confiance en eux. Aussi :

— un lien réel, ni juridique, ni informel, avec les Successeurs des Apôtres devrait être voulu et recherché des deux côtés.

## **Appendice : Prêtres au travail, hommes mariés ordonnés prêtres, prêtres célibataires**

### **Prêtres mariés et prêtres au travail**

Il semble bien que l'articulation prêtres mariés et prêtres au travail soit nécessaire et qu'elle se fasse naturellement. Le même ministère fondamentalement missionnaire les anime qui requiert une « franchise » nécessaire par rapport à l'institution ecclésiale issue de la Chrétienté.

Il ne faut certes pas trop vite dire que le mariage des prêtres est dans la logique du travail des prêtres ; l'engagement au travail et celui du mariage ne se situent pas au même niveau. Mais il me semble que le mouvement spirituel que constitue la reconnaissance par l'Église des prêtres au travail appelle de quelque façon la reconnaissance des prêtres mariés (sans que celle-ci soit obligatoire à partir de la première, évidemment).

En tout cas, la recherche que les prêtres au travail ont entreprise ne serait pas indifférente... elle serait même indispensable aux prêtres mariés qui seraient « sommés » par leur statut même de la poursuivre selon une problématique pro-

— Mais aussi pour les prêtres mariés leur place spécifique dans la Célébration de l'Eu-  
charistie devrait se manifester dans des circonstances probablement très rares mais significatives. (Je rappelle ici que je parle de prêtres qui se veulent indéfectiblement prêtres dans leur mariage ; pour ceux qui « veulent leur liberté », qui pourrait les retenir ? Et pourquoi chercherait-on une solution ?).

pre, encore inexplorée. Recherches complémentaires : ni identiques, ni étrangères l'une à l'autre .

### **Prêtres mariés et hommes mariés ordonnés prêtres**

Là aussi il semble y avoir une complémentarité réelle. Les écueils qui guettent les hommes mariés ordonnés prêtres sont de deux ordres :

S'ils sont choisis parmi les laïcs marqués par le ministère de l'Église tel qu'il est vécu traditionnellement, on renforcera certes la chrétienté, mais ils seront toujours un clergé de deuxième zone tant le ministère actuel est marqué par le célibat.

S'ils sont choisis parmi ceux qui ont le plus grand souci de rendre l'Évangile au monde actuel, il y a certaines chances pour qu'après quelques années ils forment un clergé à côté, voire en marge de l'autre, imperméable à la problématique du premier et finalement désintéressé de toutes les institutions.

Les prêtres mariés, outre qu'ils pourraient être la charnière où s'articulent les seconds pour rencontrer le clergé célibataire, seraient aussi un stimulant pour les premiers de chercher plus loin que les expressions ministérielles qu'ils recevront du ministère traditionnel structuré par le célibat.

Pour ma part, je croirais volontiers que le ministère confié à des hommes mariés a besoin, si l'on veut qu'il y ait une harmonie réelle dans le « clergé », du ministère des prêtres mariés. Je ne puis développer ici.

En tout cas, l'accueil au ministère d'hommes mariés serait ressenti comme une dureté incompréhensible et peu évangélique, s'il s'accompagnait d'un refus radical d'ouvrir le dossier des prêtres mariés.

### **Prêtres mariés et prêtres célibataires**

Le climat actuel permet de prévoir une évolution rapide vers une compréhension plus fraternelle des problèmes que posent les prêtres mariés.

L'exclusion des prêtres mariés de la plupart des fonctions ecclésiales ne leur donnera pas un statut très « enviable ». Je ne pense pas qu'ils

risquent d'influencer fortement leurs amis célibataires ; mais le fait qu'ils soient de quelque façon intégrés au presbytérium aiderait les prêtres célibataires à renouveler plus profondément leur attachement au célibat.

En tout cas, il ne s'agit pas, loin de là, de privilégier les prêtres mariés : encore une fois la recherche en fonction du « monde » revient à toute l'Eglise et à chacun selon ses charismes qui tous sont ordonnés à la croissance du Corps du Christ.

Que cet essai, qui ne se prétend ni totalement justifié, ni définitif, ni exhaustif, serve à mettre un peu de sérénité dans le débat actuel, à redonner confiance aux uns, à ouvrir le cœur des autres.

L'avenir n'est pas entre nos mains ; nous avons à le construire avec toute notre intelligence de la Foi en comptant irréversiblement sur la puissance de l'Esprit qui est capable de renouveler la face de la terre et donc aussi de l'Eglise.

En tout cas, je n'ai, pour ma part, pas désespéré des capacités réellement évangéliques de l'Eglise à répondre à toutes les questions que la Nouveauté du monde lui pose avec obstination. N'est-elle pas en Jésus, et en Jésus seul, l'éternelle jeunesse du monde.

## Nominations

Avec l'accord du Prélat, ont été nommés :

- En équipe de Prêtres-Ouvriers sur les Grands Travaux :  
— René CACLIN ;
- En équipes diocésaines :
  - Diocèse de Fréjus : Jean ROUX, à Draguignan.
  - Diocèse de Saint-Denis : Gilbert RUFFENACH, à St-Denys de l'Estrée.
  - Diocèse de Meaux : François STEICHEN, à Lizy-sur-Ourcq.
- En équipe « Hors de France » :  
— Diocèse de Douala : Maurice HORNUS.

## Carnet de la Mission

A la suite d'une longue maladie, Henri COULBAUT est décédé le 13 novembre 1971 ; à l'âge de 60 ans.

Après avoir milité dans la J.A.C., Henri avait été ordonné prêtre au titre du diocèse de Soissons en 1941.

L'effacement dans lequel il avait voulu vivre ces dernières années ne fera pas oublier la part importante qui lui revient dans le travail des équipes de la Mission, aussi bien à Ambleny qu'à Tergnier.

L'équipe de Tunis vient de nous apprendre une douloureuse nouvelle qui nous affecte tous. Etienne COSSEMENT a été victime d'un accident où il a trouvé la mort. Il était parti dans le sud algérien, avec des amis, faire des recherches archéologiques qui le passionnaient. Un éboulement les a surpris. Nous n'en savons pas davantage.

Etienne avait 42 ans. Il était né dans le Nord, à Wattrelos, dans une famille profondément chrétienne. Il disait lui-même y avoir appris tout jeune le souci d'un monde paganismé et le sens d'un engagement actif en monde ouvrier. Que ses parents, ses frères et sœurs, soient aidés dans cette épreuve par la foi qu'ils ont partagée avec lui. Dans l'amitié, nous communions à leur peine et leur espérance.

C'est en 1952, à la suite de son service militaire accompli au Liban, qu'Etienne écrit, à son retour en France : « Le séjour au Liban m'a ouvert des horizons... Que ce soit monde ouvrier, Islam, ou monde ouvrier dans l'Islam, de plus en plus les problèmes missionnaires apparaissent comme identiques ». Malgré ses goûts pour les études et l'enseignement, il veut entrer chez les « Petits frères de Jésus », parce que, dit-il, « leur genre de

vie m'apparaît pur, dégagé des compromissions des œuvres et institutions. Désir aussi de me donner tout à Dieu dans cette forme de vie monastique et de travailler à la Rédemption dans l'humble fonction de permanent de la prière ».

Il part à El Ablodh en 1954. Là ses compagnons, qui appréciaient son sens fraternel et son désir d'absolu, lui font prendre conscience du besoin d'action inscrit dans son tempérament et dans sa vocation. Alors il choisit la Mission de France : « il me semble, écrit-il, que la Mission correspond le mieux, sur un registre actif, à ce que j'attendais des Petits frères... L'expérience des Petits frères m'aidera... à faire de l'amour et de l'adoration de Jésus le véritable motif d'action ».

C'est dans ces années-là que beaucoup d'entre nous l'ont connu, à Pontigny, puis en Tunisie où il part en 1957 pour un stage. Il y apprend l'arabe, acquiert des diplômes, précise son choix avec l'équipe pour vivre sur place la réponse à l'appel dont il cherche à discerner le sens. Il opte pour rester. Il est vicaire à Ste-Croix. En décembre 1961 il obtient un poste de professeur, enseigne le français, puis la philosophie. Ainsi il retrouve, sous de nouvelles formes, des activités qui l'avaient beaucoup intéressé dans sa jeunesse. Il s'y révèle un étonnant éveillé de conscience très apprécié de ses jeunes élèves.

Manifestement Etienne était heureux. Une harmonie profonde épanouissait sa vie. Sa réflexion se poursuivait avec calme et rigueur. On se souvient de son récent article dans la « Lettre aux Communautés » (n° 26) : « La rencontre de l'autre ». Il y disait : « La rencontre des autres est une forme de l'aventure de la foi et de la rencontre de Dieu lui-même »... « Dieu est aussi Autre ».

S'il est entré, nous l'espérons, dans la merveilleuse découverte de la plénitude de Dieu, que son amitié nous encourage à vivre l'ouverture à tous les hommes, notamment ceux des pays d'Islam dont il était un ami.

Le père de Raymond LE BARS (Paris 13<sup>e</sup>) et de Claude STORM (Bobigny), et la mère de Michel BLONDEAU (Miramont) sont décédés récemment. Nous prions avec eux pour leurs parents.

# ABONNEZ VOS AMIS

bulletin à découper et à envoyer à  
Lettre aux communautés  
Prélature

B. P. 38 - 94 Fontenay-sous-bois

## NUMEROS SPECIMENS

Veillez servir gratuitement un n° spécimen à

M

---

M

---

de la part de M

---

signature :

## BULLETIN D'ABONNEMENT

(conditions page suivante)

Je souscris un abonnement au nom de :  
(écrire en lettres capitales)

M

---

adresse :

---

---

Ci-joint dans la même enveloppe un mandat, chèque bancaire, chèque postal de Fr.

---

à l'ordre de : Lettre aux Communautés  
c.c.p. Paris 21.596.44

*Maquette : J.-M. Bertholle*